

**Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
des comptes et de la gestion
du Conseil d'Etat pour l'exercice 2010**

(Du 29 mars 2011)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances (CGF) chargée de l'examen des comptes et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2010.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante.

Composition du bureau

président: M. Philippe Haeberli
Vice-président: M. Fabien Fivaz
Rapporteur: M. Baptiste Hurni

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) – Autorités:*
M. Bertrand Nussbaumer, président, MM. Jean-Bernard Wälti et Olivier Haussener
2. *Département de la santé et des affaires sociales (DSAS):*
M. Fabien Fivaz, président, MM. Baptiste Hurni et Raymond Clottu
3. *Département de la gestion du territoire (DGT):*
M. Claude Guinand, président, MM. Jean-Charles Legrix et Daniel Schürch
4. *Département de l'économie (DEC):*
M. Charles Haesler, président, MM. Martial Debély et Daniel Ziegler
5. *Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS):*
M. Jacques Hainard, MM. François Konrad et Philippe Haeberli.

1. INTRODUCTION

La commission plénière s'est réunie à trois occasions pour traiter des comptes, soit les 8 et 15 et 29 mars 2011.

Les commissaires reconnaissent à l'unanimité que les comptes 2010 sont positifs en regard du budget, ce qui est salué. En outre, la présentation générale des comptes est meilleure, plus précise, transparente et claire, ce qui permet aux députés une meilleure lecture politique. Le Conseil d'Etat en est remercié.

2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT

2.1. Appréciation générale des comptes

Le résultat d'ensemble satisfait modérément le Conseil d'Etat. Il démontre que les efforts de redressement commencent à porter leurs fruits. Mais il l'incite aussi à la prudence. La situation financière de notre canton reste fragile. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes, notamment la force du franc qui pourrait porter préjudice à l'économie neuchâteloise. Le Conseil d'Etat est particulièrement inquiet de l'évolution négative du revenu de l'impôt sur les personnes physiques (-11,3 millions de francs ou 1,6% par rapport à 2009). Il faut rappeler que cette régression est historique. Notre canton a déjà connu d'importantes difficultés économiques. Jamais il n'avait été confronté à cette diminution et encore moins pour la deuxième année consécutive.

2.2. Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle avec un déficit de 21,3 millions de francs contre 33,8 millions de francs prévus au budget 2010. Des opérations de bouclage conséquentes ont dû être consenties pour répondre entre autres aux exigences comptables et faire face à une brèche du financement fédéral dans les universités. Sans ces opérations qui se chiffrent à 54,9 millions de francs, le résultat opérationnel 2010 clôt avec un excédent de revenus de 33,6 millions de francs. Hors opérations de bouclage, le Conseil d'Etat relève également une diminution des charges de 1,3% entre les comptes 2010 et les comptes 2009.

2.3. Compte des investissements

Les investissements nets se montent à 52 millions de francs au lieu des 64,7 millions de francs prévus au budget. Ils restent insuffisants pour permettre la revalorisation du patrimoine et le financement des nouveaux projets. L'écart entre budget et comptes est de 12,7 millions de francs. En 2009, il était encore de 22,5 millions de francs. Certaines mesures ont donc été prises pour améliorer le suivi des investissements. Le Conseil d'Etat a notamment avancé pour 7,7 millions de francs de projets qui étaient de sa compétence.

2.4. Financement et évolution de la dette

L'exercice 2010 boucle avec un excédent de financement de 24,6 millions de francs. La dette consolidée a été réduite de 60 millions de francs pour se chiffrer à 1295 millions de francs au 31 décembre 2010. Le taux d'intérêt moyen est de 2,87% contre 3,05% début 2010.

2.5. Variation du découvert et fortune des fonds

Le découvert au bilan s'est accru de 359,9 à 381,3 millions de francs, soit une augmentation de 21,3 millions de francs ou 5,9%. Cette évolution correspond à l'excédent de charges de l'exercice. Elle est notamment liée à la diminution des débiteurs à l'actif du bilan suite à l'abandon de certaines avances octroyées (HNe, NOMAD) et à l'augmentation des provisions constituées au passif du bilan dans le cadre des opérations de bouclage de l'exercice 2010.

La fortune des fonds au 31 décembre 2010 se monte à 90,1 millions de francs contre 112,5 millions de francs au 31 décembre 2009. La principale diminution est liée au fonds d'intégration professionnelle dont la fortune a été augmentée de manière extraordinaire en 2008 pour faire face aux mesures de crise. Il était donc attendu que cette fortune diminue durant cette période de difficultés conjoncturelles.

2.6. Suivi et évaluation de la planification financière

Le budget 2011 prévoit un déficit de 15,4 millions de francs. Ce faisant, le Conseil d'Etat a pu augmenter le volume des investissements nets, qui s'élève à 83,6 millions de francs, permettant ainsi de financer en particulier le projet Microcity, qui mobilise à lui seul près du quart des ressources financières consacrées aux investissements. Le Conseil d'Etat a pu s'appuyer dans la mise au point du budget sur une amélioration substantielle des recettes fiscales des personnes morales ainsi que sur deux éléments ponctuels de revenus à hauteur de 37 millions de francs:

l'agio de 25 millions de francs sur le remboursement partiel en 2011 du capital de dotation de la BCN, et le prélèvement intégral de la réserve de 12 millions de francs pour les investissements d'intérêt économique constituée dans le cadre de la clôture des comptes 2009.

La planification financière roulante 2012-2014 et les perspectives 2015-2016 présentées dans le rapport d'information 11.001 du 16 novembre 2010 sur le redressement des finances et la modernisation de l'Etat, mettent en évidence, pour ces prochaines années, des déficits potentiellement importants malgré une hypothèse de reprise économique, dus essentiellement à la croissance dynamique des charges, comme le montre le tableau ci-dessous:

Millions de francs	2012	2013	2014	2015	2016
Total charges	2032	2086	2124	2158	2189
Total revenus ¹⁾	1887	1947	1964	1985	2013
Ecart	-145	-139	-160	-173	-176

¹⁾Chiffres avant la prise en compte de la réforme fiscale et l'évolution conjoncturelle, détaillés selon perspectives financières du service des contributions.

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

Il est évoqué le problème du système extrêmement strict du frein aux dépenses pour le budget, où il est courant de mener de longues négociations pour quelques milliers de francs, alors que les comptes n'ont aucun rapport avec la précision et la finesse dudit budget. L'impôt de solidarité des communes est un bon exemple de construction très étrange et difficile et il est amer de voir cela alors que l'Etat de Neuchâtel peut faire des provisions importantes. Le système a donc ses limites avec ses mathématiques absolues, d'autant plus que l'on est de plus en plus ingénieux à trouver des détournements dudit frein avec le risque que nos partenaires n'aient plus confiance.

Les 24 millions de francs de l'Université sont un simple problème de bilan alors que l'argent sera versé chaque année. La brèche répond donc uniquement à une logique comptable. En outre, un commissaire se demande s'il est envisageable de faire cette provision sur plus d'années. Il estime notamment que la problématique des transports pourrait être traitée dans ces comptes. Finalement, la création de réserve échappe totalement à la CGF, ce qui est problématique. Cette dernière devrait peut-être être consultée avant les écritures de bouclage, afin de faciliter le débat en plénum.

Un autre commissaire juge que l'absence de pouvoir décisionnel des entreprises dans le canton est préoccupante, puisque les centres de décision sont éloignés de notre territoire et de nos préoccupations. Cette déconnexion ne nous permet pas de discuter avec les instances dirigeantes pour mieux évaluer les rentrées fiscales de personnes morales. Il se demande si nous ne pourrions pas inviter ces patrons pour qu'ils s'installent ici et les sensibiliser à nos problèmes.

Par ailleurs, le problème d'estimation des budgets ainsi que celle des comptes intermédiaires, de même que la communication médiatique, est particulier. On joue avec les réserves pour continuer d'avoir du déficit, alors que les comptes 2010 sont, pour ce commissaire, objectivement bénéficiaires. En soi, ce n'est pas un problème, mais il devient délicat de peindre le diable sur la muraille dans cette situation. Certes un déficit structurel doit exister, mais il est vraisemblablement moins élevé que celui estimé par l'Etat, voire que celui estimé par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Les opérations au bilan n'ont pas le contrôle politique nécessaire et les fonds sont nettement moins ponctionnés que le budget ne l'estimait c'est-à-dire que l'on prend 16 millions de francs de moins que prévu. A nouveau, en soi, c'est une bonne nouvelle, mais le cumul de ces divers éléments donne aux comptes une coloration toute différente.

D'aucuns jugent que la non-augmentation et même la baisse des charges est une surprise positive et ils espèrent que cela continuera. En revanche, la baisse du revenu de l'impôt des personnes physiques est négative et préoccupante si elle n'est pas liée à une baisse du taux de l'impôt. Au sujet de l'utilisation du résultat avant bouclage des comptes, certains commissaires pensent qu'il ne s'agit pas que d'utilisations hors-exploitation. Le chemin pour réformer les finances est encore long. Pour ces commissaires, les tiraillements au budget sont finalement assez sains car ils créent une culture de l'assainissement des finances. En bref, on est sur le bon chemin, mais il n'est pas encore goudronné.

Un autre commissaire estime qu'un résultat meilleur que le budget est satisfaisant. Il se réjouit d'avoir eu tort face à certains groupes politiques quant à l'estimation du revenu de l'impôt des personnes morales. Néanmoins, si la situation se représentait, il aurait toujours la même position aujourd'hui, car l'on doit appliquer un strict principe de prudence. Son analyse sur la baisse des charges diverge, car il faut noter que cela est plutôt normal eu égard au fait que l'on part bien au-dessus des autres en termes de coûts.

En outre, il est souligné que toutes les opérations de bouclage ne sont pas non opérationnelles: hormis les 24 millions de francs de réserve pour l'Université, il n'y a pas de réserves. Les opérations de bouclage pour payer ce qui ne nous sera jamais remboursé ne sont pas une création de réserve, mais plutôt un rattrapage ou une perte!

Un commissaire revient sur la présentation du résultat à la presse. En effet, si le résultat opérationnel, qui dégage des chiffres noirs, est évoqué, il ne fait pas les titres des communiqués, ce qui biaise la réalité pour la population. Pour ce commissaire, la grande maîtrise des charges n'a pas été assez soulignée, alors que cela est rare et très positif.

Au sujet des provisions, certains commissaires relèvent que d'en faire à une place plutôt qu'à une autre est un acte politique fort et que consulter la CGF pourrait "arranger les bidons". Sinon, il y aura sans doute un affrontement public, ce qui est souvent stérile et peu productif.

Pour d'autres, le débat politique sur les réserves doit avoir lieu en plénum et en commission et c'est maintenant qu'il commence.

La problématique de la dette des entités autonomisées est évoquée. S'il est positif de voir que la dette de l'Etat diminue, qu'en est-il de celle de ses partenaires? Le nouveau modèle comptable harmonisé l'intègrera et la CGF devrait pouvoir suivre son évolution.

Finalement, plusieurs commissaires s'inquiètent, tant au niveau du coût que de la gestion des ressources humaines, des départs arrangés de plusieurs hauts fonctionnaires, de chefs de service ou d'office. Pour ces commissaires, il n'est pas sain de fragiliser l'administration à l'arrivée de nouveaux conseillers d'Etat ou pour des divergences de points de vue. Ils seront extrêmement vigilants à l'avenir et n'aimeraient pas que ce qui s'est passé ces derniers mois ne devienne la règle.

4. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT

4.1. Autorités

4.1.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.1.1.1. Généralités

La sous-commission a rencontré la nouvelle chancelière, M^{me} Séverine Despland, et la cheffe du service du Grand Conseil en date du 8 février 2011. Les tâches sont très conséquentes. L'engagement au 1^{er} avril 2011 de M. Pascal Fontana comme secrétaire général de la Chancellerie, devrait permettre à la Chancellerie de trouver un rythme de travail plus adéquat.

4.1.1.2. Groupes de dépenses

1010 Grand Conseil

Les charges supplémentaires aux comptes 2010 sont compensées par le crédit extraordinaire de 180.000 francs voté lors de la création de la commission d'enquête parlementaire. Suite à une mauvaise compréhension du service financier, un montant de 51.000 francs a été imputé dans les comptes 2010 alors que ces frais n'avaient pas encore été engagés, en contradiction avec le principe d'échéance. La sous-commission ne pense pas nécessaire de faire un amendement à ce sujet, compte tenu de la faible importance du montant.

La sous-commission est convaincue que des moyens supplémentaires doivent être alloués pour permettre un bon fonctionnement du pouvoir législatif. La révision de l'OGC doit en tenir compte. Un budget spécifique doit également être prévu afin de permettre au Bureau du Grand Conseil de faire face à divers frais spécifiques.

4.1.1.3. Conclusions

Au nom de tous les députés, la sous-commission remercie la chancelière, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices du service du Grand Conseil pour leur travail efficace et rapide, exécuté souvent dans des conditions difficiles.

4.1.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.1.2.1. Motions et postulats

Les premières réflexions entreprises pour un classement d'un certain nombre de motions ou postulats en suspens de longue date n'ont pas eu de grands effets, puisque pour l'ensemble des Départements, le nombre de motions en suspens se monte à 67 (75 en 2009) et celui des postulats à 100 (114 en 2009). Une réflexion doit être entreprise, afin de permettre une meilleure gestion (notamment au niveau des délais) des propositions parlementaires.

4.2 Département de la justice, de la sécurité et des finances

4.2.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.2.1.1. Généralités

La sous-commission a examiné les comptes du DJSF, en date du 8 février 2011. Le chef de Département était accompagné de la responsable financière de département, du secrétaire général et de l'adjoint au directeur du service financier.

Les chefs de services concernés ont participé à la discussion lors de l'analyse des comptes de leur service. La sous-commission les remercie pour leur disponibilité, pour le travail accompli et pour les renseignements fournis.

L'examen des comptes de l'Etat montre un résultat avant écritures de bouclage nettement meilleur que ne le laissent prévoir les prévisions budgétaires, ainsi que évaluations intermédiaires. La sous-commission se réjouit de ce résultat. Elle exprime néanmoins quelques interrogations quant aux évaluations intermédiaires

Enveloppe attribuée du DJSF

La lecture des chiffres du DJSF est toujours difficile dans la mesure où le département enregistre des éléments sur lesquels il n'a aucune prise directe, comme les recettes fiscales, les intérêts de la dette et des mouvements de trésorerie. Pour obtenir l'enveloppe du DJSF, il faut donc déduire ces éléments, des charges nettes figurant au rapport à l'appui des comptes. Le tableau ci-dessous donne un aperçu global de ces calculs qui permettent de comparer les charges nettes figurant dans les comptes 2010 à "l'enveloppe en charges nettes" du DJSF. Cette enveloppe regroupe les mouvements financiers qui relèvent en priorité de la responsabilité du département et sur lesquels il agit réellement.

Situation générale et aperçu d'ensemble

Calcul des charges nettes du DJSF

	Comptes 2010	Budget 2010	Différence	Comptes 2009
Charges brutes	267,4	255,6	11,8	283,5
Revenus	1.317,7	1.265,4	52,3	1.294,2
Charges nettes	-1.050,3	-1.009,8	-40,5	-1.010,7
Charges/Revenus hors-enveloppe	-1.181,4	-1.117,5	-63,9	-1.145,8
Enveloppe en charges nettes	131,1	107,7	23,4	135,1

Sur ce tableau, on constate que les charges brutes sont supérieures au budget de 11,8 millions de francs. Les revenus sont quant à eux supérieurs de 52,3 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui explique des comptes 2010 inférieurs au budget en charges nettes de 40,5 millions de francs.

Si l'on déduit les montants comptabilisés hors enveloppe, les charges nettes du département s'élèvent à 131,1 millions de francs, contre 107,7 au budget. L'enveloppe en charges nettes diminue ainsi de 4 millions de francs entre les comptes 2009 et 2010. En ce qui concerne les charges hors enveloppe, relevons, sans être exhaustif, une diminution des intérêts sur la dette de plus de 6 millions de francs (-14%) par rapport au budget 2010 liée à la diminution de la dette elle-même et à des conditions d'emprunt favorables ou encore une augmentation des revenus sur les titres de plus de 900'000 francs (+117) concernant un dividende extraordinaire.

Résultats généraux

Déduction faite des recettes déterminantes de l'Etat, les comptes 2010 du DJSF sont supérieurs de 23,4 millions de francs au budget 2010, en charges nettes:

- Les **charges brutes** des comptes 2010 sont supérieures de quelque 20,9 millions de francs au budget 2010. Elles incluent, la réserve de 10 millions de francs pour un versement unique prévoyance.ne pour profession pénible à la police cantonale neuchâteloise (PCN) et 6 millions de francs au SCC dans l'attente du résultat du référendum pour les personnes morales.
- Les **revenus** sont quant à eux inférieurs de quelque 2,5 millions de francs par rapport au budget 2010. Cette diminution est principalement due au groupe 43 (contributions).

Les **charges nettes** sont supérieures de 21,7% au budget 2010. Les **recettes** des comptes 2010 représentent 36,2% des dépenses brutes.

4.2.1.2. Groupes de dépenses

Le tableau ci-après montre les principales variations, par groupes de charges et de revenus, entre les comptes et le budget:

- les charges de personnel (groupe 30) sont supérieures au budget de 3,9 millions de francs, dont environ 2,2 millions de francs à la PCN et 1,2 million de francs au service des ressources humaines;
- les biens, services, marchandises (groupe 31) sont supérieurs au budget de 1,32 million de francs;
- les parts aux contributions sans affectation (groupe 34) sont inférieures de 1,3 million de francs; il s'agit ici des parts communales aux amendes, à mettre en relation avec le groupe 43;
- les dédommagements aux collectivités publiques (groupe 35) sont quant à eux supérieurs au budget de 800.000 francs à mettre en relation avec le groupe 45;
- dans le groupe 38, il s'agit de l'attribution de 16,5 millions de francs, dont 10 millions de francs à une réserve pour un versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles (PCNE, rubrique 381238), 400.000 francs pour une provision concernant les litiges relatifs à la facturation des frais de sécurité pour des manifestations sportives (PCNE, rubrique 381236) et 6 millions de francs, en raison du report d'entrée en vigueur de la révision de la fiscalité des personnes morales (SCCO, rubrique 381318).

Vue d'ensemble des charges et des revenus

	C2010	B2010	Différence	C2009
Charges brutes				
30 Charges de personnel	128.847.027	124.924.000	3.923.027	137.625.340
31 BSM	33.843.350	32.525.200	1.318.150	36.961.712
32 Intérêts passifs				
33 Amortissements	4.731.376	5.185.200	-453.824	5.758.560
34 Parts et contributions sans affectation	5.783.355	7.081.600	-1.298.245	5.986.830
35 Dédommagement aux collectivités publiques	5.936.017	5.139.000	797.017	4.870.338
36 Subventions accordées	2.032.100	2.081.300	-49.200	2.271.529
37 Subventions redistribuées	167.205	419.500	-252.295	294.585
38 Attributions aux financements spéciaux	16.640.397		16.640.397	12.399.000
39 Imputations internes	2.839.181	2.571.100	268.081	5.564.107
Total	200.820.009	179.926.900	20.893.109	211.732.001
Revenus				
40 Impôts				
41 Patentes et concessions	-60.454	-30.000	-30.454	-57.600
42 Revenus des biens	-427.227	-412.500	-14.727	-592.630
43 Contributions	-45.863.168	-48.988.200	3.125.032	-52.214.626
44 Parts à des recettes sans affectation				
45 Dédommagement de collectivités publiques	-16.556.025	-16.608.300	52.275	-15.963.097
46 Subventions acquises	-433.591		-433.591	
47 Subventions à redistribuer	-167.205	-419.500	252.295	-294.585
48 Prélèvements sur financements spéciaux	-767.000	-461.000	-306.000	-164.671
49 Imputations internes	-5.418.249	-5.284.100	-134.149	-7.332.898
Total	-69.692.920	-72.203.600	2.510.680	-76.620.107
Charges nettes	131.127.089	107.723.300	23.403.789	135.111.893

Concernant le versement d'une contribution unique à prévoyance.ne, rappelons qu'un financement complémentaire était effectué jusqu'ici pour les collaborateurs ayant une profession pénible, afin de financer la rente-pont entre 60 et 62 ans, ainsi que le montant de la rente AVS de 62 à 65 ans. Ce financement signifiait auparavant une dépense de 250.000 à 300.000 francs par collaborateur atteignant l'âge de 60 ans. Le versement d'un montant unique de 10 millions de francs à prévoyance.ne pour financer les plans de prévoyance des professions pénibles permet de réduire les charges de prévoyance des années ultérieures, un arrangement étant intervenu entre prévoyance.ne et le Conseil d'Etat pour que ce versement soit considéré comme solde de tout compte

Les variations de revenus par rapport au budget 2010 touchent principalement:

- le groupe 43 contributions enregistre une diminution totale de 3,1 millions de francs; les écarts par rapport du budget 2010 sont particulièrement marqués au JUST (-3,2 millions de francs) et à la PCNE (-3,5 millions de francs);
- les dédommagements de collectivités publiques du groupe 45 sont inférieurs de 52.275 francs, par rapport aux prévisions budgétaires;

Abstraction faite des 16,5 millions de francs liés à des opérations de bouclage, l'écart entre le budget et les comptes 2010 du DJSF se monte à 6,9 millions de francs.

Charges de personnel (aperçu groupe 30)

	C2010	B2010	Différence	C2009
2010 Secrétariat général	894.992	813.700	81.292	928.159
3300 Office d'organisation	229.050	230.300	-1.250	227.210
2011 Politique familiale et égalité	265.959	270.400	-4.441	268.017
2050 Service de la justice	2.621.397	2'504.000	117.397	2'377.150
2051 Tribunal cantonal	4.881.723	4.609.200	272.523	5.391.927
2052 Tribunaux de districts	6.720.107	6.659.700	60.407	6'745.490
2056 Tribunal fiscal	511.554	498.800	12.754	485.944
2053 Autorités de conciliation	577.612	651.500	-73.888	652.481
2054 Ministère public	1.440.111	1.411.900	28.211	1.405.162
2055 Juges d'instruction	2.316.251	2.183.200	133.051	2.415.359
2205 Service pénitentiaire	9.436.885	9.509.100	-72.215	9.068.643
2201 Prison préventive, La Chaux-de-Fonds	0	0	0	0
2203 EEP Bellevue, Gorgier	0	0	0	0
2204 EEP La Ronde	0	0	0	0
2220 Service de probation	1.169.474	1.281.600	-112.126	1.190.541
2350 Police cantonale	54.718.645	52.492.100	2.226.545	52.478.198
2351 ERAP	130.879	101.300	29.579	110.281
2700 Service sécurité civile et militaire	5.121.761	4.833.100	288.661	5.012.082
2551 Ets militaires exploit.et administration	0	0	0	0
3050 Service financier	3.341.151	3.422.300	-81.149	3.043.093
3100 Service des contributions	13.935.153	14.026.100	-90.947	13.834.591
3200 Service juridique	2.511.443	2.528.200	-16.757	2.530.392
3250 Service des ressources humaines	6.085.263	4.901.500	1.183.763	15.866.029
3350 Service du traitement de l'information	10.283.121	10.208.400	74.721	9.887.837
3351 STI - Entité neuchâteloise	0	10.000	-10.000	0
3500 Administration de la caisse de pensions			0	1.929.461
3450 Gérance des immeubles	1.239.031	1.361.100	-122.069	1.361.566
3700 Service des communes	415.465	416.500	-1.035	415.730
Total	128.847.027	124.924.000	3.893.448	137.625.340

Les charges de personnel du département sont supérieures à celles budgétisées pour 2010 de quelque 3,9 millions de francs, et tout particulièrement à la PCNE (+2,2 millions de francs) suite à des erreurs de planification, au SRHE (+1,2 millions de francs), en raison du versement d'une contribution extraordinaire à prévoyance.ne (+800.000 francs), de l'augmentation du nombre d'apprenants (+350.000 francs) et de la ventilation des économies réalisées par des diminutions d'effectifs dans les unités de l'Etat, économies figurant dans la rubrique 307201 et représentant 500.000 francs.

Les membres de la sous-commission ont particulièrement été étonnés de l'écart des charges de personnel à la Police neuchâteloise. Il leur a été expliqué qu'un suivi très précis était effectué en fonction du nombre d'EPT, mais qu'il n'y a avait pas de suivi spécifique des charges salariales. L'écart de fin d'année a conduit à l'introduction rapide d'un tel suivi dès l'année 2011.

Evolution des effectifs du DJSF en EPT de 2005 à 2010 en équivalents plein temps (EPT), compris magistrats

Année	Comptes	Budget	Différence entre	
			Budgets et comptes	Budgets annuels
2005	884.80	887.80	-3,00	-6,8
2006	877.60	894.60	-17,00	-50,3
2007	909.60	944.90	-35,30	-30,6
2008	986.40	975.50	10,90	-50,2
2009	1'017.60	1'025.70	-8,10	-0,92
2010	994.77	1'026.62	-31,85	

La réforme de l'État et la mise en place de la police neuchâteloise ont fortement influencé les effectifs du département, entre 2005 et 2010 comme l'illustre le tableau ci-dessus. En 2010, toutefois, la gestion rigoureuse des effectifs a permis de réduire au total le nombre d'EPT au 31 décembre de 31,85 EPT par rapport au budget.

Relation entre les recettes liées à des prestations et les effectifs du DJSF

Une bonne part des augmentations liées à des transferts de personnels communaux est couverte par des recettes liées qui figurent sous les groupes 43, 45 ou 49. En raison des engagements pris envers les communes et le personnel communal transféré à l'Etat, ces projets ont aussi généré des surcoûts temporaires appelés à se résorber et pris en charge, de manière transitoire, par le FRSC, comme cela a été le cas pour le projet de police neuchâteloise.

Les **recettes liées à des prestations** sont des montants encaissés par des unités du DJSF en échange de prestations facturées dans le cadre de mandats/contrats de prestations, comme c'est le cas au Service informatique avec la Ville de La Chaux-de-Fonds ou à la Police. Ces recettes résultent notamment de la somme des rubriques suivantes:

- **dédommagements nets**, qui résultent de la soustraction des dédommagements versés à des collectivités publiques (groupe 35) des dédommagements reçus de collectivités publiques (groupes 45);
- **imputations internes** qui figurent sous rubrique 490800 du service informatique de l'entité neuchâteloise.

Les recettes liées à des prestations sont mises en relations avec les **effectifs prévus dans les budgets et ceux arrêtés au 31 décembre** qui figurent dans les comptes. Les effectifs sont exprimés en EPT.

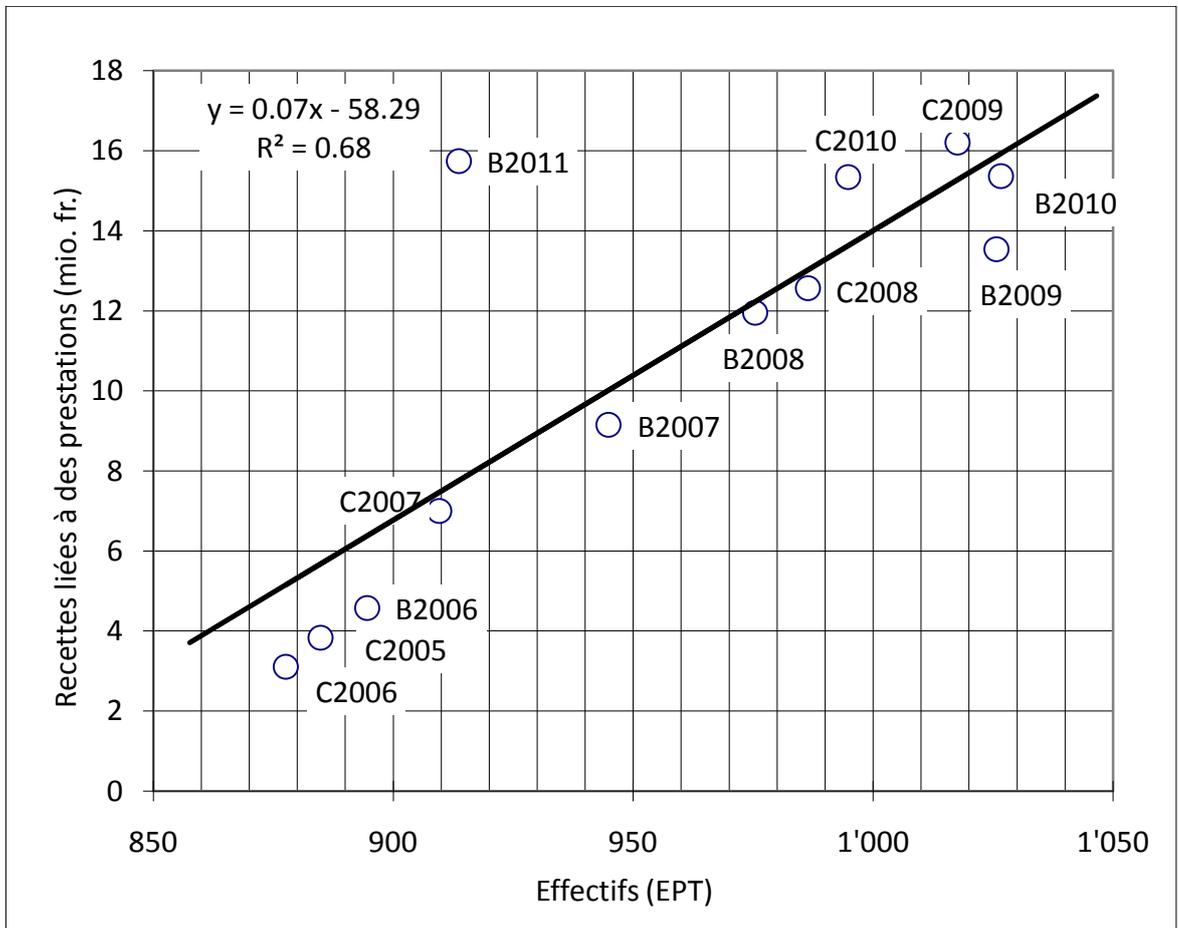
Ces indicateurs sont toutefois imparfaits car on ne peut pas comparer dans l'absolu l'effectif du budget, qui constitue une moyenne théorique annuelle, à celui du 31 décembre qui est un arrêt sur image. Théoriquement, il faudrait préférer à ce dernier l'effectif réel annuel moyen qui serait une meilleure base de comparaison avec l'effectif au budget.

Sur la figure ci-après, on constate toutefois une corrélation qui reste assez bonne entre l'évolution des effectifs et celle des recettes liées à des prestations, avec un coefficient R^2 , de 0,68.

On peut en déduire que les augmentations d'effectif ont été systématiquement liées à la facturation de prestations à des tiers, ce qui démontre que le DJSF tend à devenir un centre de prestations. L'augmentation observée pour les années 2007 et 2008 est la conséquence directe des réformes mises en œuvre, comme celle de la police unique, en 2007, et le regroupement des services informatiques de l'Etat et de La Chaux-de-Fonds, en 2008. Elle reflète encore les projets ponctuels que dirige ou qu'appuie le département, avec un financement assuré par des tiers, comme le projet de caisse de pensions unique.

Il est intéressant de constater que le coefficient R^2 s'élevait à 0,94 en 2009, soit à un niveau très proche d'une corrélation parfaite entre les deux variables. Ce coefficient passe, comme on l'a relevé, à 0,68, en raison de la diminution des effectifs au budget 2011 qui s'écartent de la tendance des années précédentes, les recettes étant restées stables. Il s'agira d'examiner si cette tendance est confirmée dans les comptes 2011.

Figure: relation entre les recettes liées à des prestations et les effectifs



Note: les projections du budget 2011 ne tiennent plus compte des magistrats.

Biens, services, marchandises (groupe 31)

Par rapport au budget 2010, les BSM enregistrent également une augmentation de 1,3 million de francs. Le plus gros dépassement concerne le service financier, où le groupe 31 est supérieur au budget 2010 de +2 millions de francs, dont environ 900.000 francs sous rubrique indemnités pour dommage causés à des tiers et environ 700.000 francs sous rubrique frais de poursuites.

4.2.1.3. Investissements

Compte des investissements

	B2010			C2010		
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net
Crédits ouverts						
- Compétence GC	7.863.000	2.072.000	5.791.000	5.689.677	600.000	5.089.677
- Compétence CE	3.625.000		3.625.000	4.426.474	247.130	4.179.344
- Compétence CE terminé						
Total	11.488.000	2.072.000	9.416.000	10.116.152	847.130	9.269.021
Crédits à solliciter						
- Compétence GC	3.115.000		3.115.000			
- Compétence CE						
Total	3.115.000		3.115.000			
Totaux	14.603.000	2.072.000	12.531.000	10.116.152	847.130	9.269.021

Pour les crédits de la compétence du Grand Conseil, 9,3 millions de francs, en dépenses nettes, ont été investis sur 9,4 millions de francs prévus budget 2010. Par ailleurs, aucun des crédits prévus au budget 2010 n'a été sollicité. Ces différences très importantes entre la planification des investissements et les engagements réalisés démontrent qu'il y a encore un potentiel d'amélioration important dans la gestion des crédits d'investissement au sein des unités du DJSF.

La sous-commission insiste pour qu'une attention particulière soit accordée à la planification des investissements. Ces derniers, fortement limités par les mécanismes de frein à l'endettement, sont déjà insuffisants. Il n'est donc pas acceptable que les investissements prévus au budget ne soient pas réalisés. Il faut se demander s'il est cohérent de prévoir dans le budget des investissements dont le crédit est encore à solliciter au Grand Conseil, compte tenu de la durée du processus parlementaire, avant le vote du crédit et la réalisation ensuite de l'investissement.

4.2.1.4. Examen de détail par service

Service de la justice

Un regroupement des divers bureaux du service a pu avoir lieu en 2010. Ils se situent encore sur deux sites, à savoir Tivoli et Rue du Musée 1, à Neuchâtel. Ce regroupement facilite la collaboration au sein du service.

Une baisse sensible du montant des amendes encaissée est à constater. La baisse est de 7 millions de francs entre le budget et les comptes. Cet écart s'explique par la conjonction de plusieurs éléments, à savoir notamment le retard dans la pose d'un radar au Pont-Noir, l'abandon par le Conseil d'Etat de la pose d'un radar à la Clusette, d'une baisse du nombre de véhicules en infraction à Valangin, un nombre inférieur aux prévisions de véhicules en infraction pour les nouveaux radars fixes posés à Fontainemelon et Villiers et une baisse du nombre de contrôles avec le radar mobile.

Une réflexion est en cours depuis plusieurs années au sein du département et en lien avec les divers partenaires concernant la gestion des amendes et la répartition des recettes. Un rapport sera soumis au Grand Conseil à ce sujet cette année encore.

Au niveau de l'assistance judiciaire, les montants versés sont stables, mais à un niveau élevé. Les remboursements sont par contre en hausse. Un effort est demandé à tous les bénéficiaires de l'assistance judiciaire de rembourser au moins partiellement le montant alloué. Le remboursement minimum est fixé à 30 francs par mois.

Magistrature

Cette partie de la séance s'est déroulée en présence de M^{me} Marie-Pierre de Montmollin, présidente du Tribunal cantonal, et de M^{me} Séverine di Paolo, secrétaire générale des autorités judiciaires, dès le 1^{er} octobre 2010.

La nouvelle organisation judiciaire, officiellement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, a provoqué de nombreux changements d'affectation, de lieux de travail et de procédure (notamment au niveau de la garde à vue).

La procédure de négociation du budget 2011, avec une magistrature autonomisée au niveau financier, n'a pas été satisfaisante. La magistrature a le sentiment que ses besoins n'ont pas été entendus. Une réflexion doit être entreprise entre le Conseil d'Etat, la magistrature, la commission judiciaire et la Commission de gestion et des finances, par sa sous-commission DJSF, pour l'élaboration d'outils permettant une meilleure observation des besoins et pour s'assurer que les moyens nécessaires soient alloués.

Service financier

Les charges liées au service de la dette sont en baisse de manière significative. Cette baisse s'explique par une réduction des montants empruntés et par une baisse des intérêts dus. Ainsi, un emprunt échu de 170 millions de francs a pu être remplacé par un emprunt de 110 millions de francs en 2010. Par ailleurs, le taux moyen d'intérêt, qui s'élevait à 3,05% en 2009, a pu être réduit à 2,87% en 2010. Les membres de la sous-commission expriment leur reconnaissance devant cette bonne gestion de ce dossier.

Au niveau de la péréquation financière fédérale, l'indice de 95% prévu au budget 2010 a finalement été de 95,2%, ce qui représente une perte de subvention de 745.000 francs. Cet écart est justifié en page 101 du rapport du Conseil d'Etat. Il est certain que le canton de Neuchâtel restera un canton bénéficiaire jusqu'en 2014 en tout cas.

Malgré l'absence excusée de M. Randin, une discussion a lieu au sein de la sous-commission concernant le redressement des finances. L'axe de travail principal est le développement d'outils de gestion permettant une meilleure gouvernance des partenariats.

La volonté du Conseil d'Etat est d'ouvrir cette possibilité de travail également aux divers services de l'Etat. Dans une phase pilote, un service par département sera mis au bénéfice d'un contrat de prestations, avec le principe d'une enveloppe budgétaire. Cette possibilité n'est proposée qu'aux services utilisant Gespa 3 et ayant développé leur propre système de contrôle interne.

Contributions

La sous-commission se réjouit de la hausse considérable de l'imposition des personnes morales. Alors qu'une grande inquiétude pouvait être ressentie en début d'année, le résultat final est historique pour notre canton.

Le résultat de l'imposition des personnes physiques est par contre particulièrement inquiétant. La baisse légère des recettes 2009 est fortement confirmée en 2010, avec une baisse de 11 millions de francs entre ces deux années. L'écart entre les prévisions budgétaires et le résultat des comptes se monte à 27 millions de francs. Certains éléments permettent d'expliquer, partiellement en tous cas, cette baisse:

- le recours important au chômage partiel dans notre canton en 2010 a réduit la masse salariale imposable; on peut par contre estimer que le financement du chômage partiel a joué un rôle significatif sur le bénéfice des personnes morales, et par là, compenser partiellement cette réduction;
- le départ de nombreux contribuables de la classe moyenne dans des cantons voisins; la population de notre canton est restée quasiment inchangée en 2010 (+180 habitants), alors qu'elle croît fortement ailleurs.

Les membres de la sous-commission soulignent l'importance que la promotion économique ne crée pas uniquement des emplois, mais également de la richesse. Il faut qu'un effort soit entrepris dans tous les secteurs de l'administration, notamment au niveau de l'aménagement du territoire, pour favoriser l'accueil de personnes dans notre canton.

Il est à relever que malgré la conjoncture difficile, touchant de nombreuses personnes dans notre canton, l'encaissement des contributions reste stable à un niveau très élevé. 92% des impôts sont payés à l'échéance; les non-valeurs fiscales sont en diminution (24 millions de francs au budget, 20 millions de francs dans les comptes) et les remises fiscales très faibles (66.000 francs

seulement). Cet encaissement élevé permet à l'Etat une meilleure gestion de ses liquidités et un recours plus faible à l'emprunt. Il a également un effet bénéfique sur la gestion financière des communes.

Les revenus liés à la perception d'un impôt sur les revenus des frontaliers est en très forte augmentation (12,2 millions de francs alors que le budget prévoyait 5,3 millions de francs). Cette augmentation s'explique par l'application intégrale du principe d'échéance pour la première fois (+5 millions de francs), ainsi qu'une augmentation du nombre de frontaliers (+1,9 millions de francs).

Contrôle cantonal des finances

L'examen des comptes ne donne pas lieu à des commentaires particuliers. La sous-commission a ouvert la discussion sur divers éléments signalés dans le rapport d'activité de ce service. Une large réflexion s'est faite sur le pouvoir réel du CCFI et de la suite qui est donnée à ses recommandations. La situation du Lycée Blaise-Cendrars a été mentionnée en particulier. Bien que sujet de remarques répétées depuis plusieurs années, aucun changement n'est intervenu. La sous-commission souhaite que les chefs de département portent toute l'attention nécessaire au suivi des remarques faites.

Au niveau de la sélection et de la nomination de nouveaux chefs de service ou d'entités autonomes, le CCFI insiste sur la nécessité de privilégier les compétences en gestion plutôt que les compétences métier. La sous-commission soutient cette approche.

4.2.1.5. Conclusions

Les membres de la sous-commission remercient M Jean Studer, chef du département, tous ces collaborateurs directs, ainsi que toutes les personnes engagées dans ce département pour les résultats obtenus en 2010. Leur engagement, leurs compétences et leur disponibilité ont permis à l'Etat de remplir au mieux son rôle.

4.2.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.2.2.1. Services visités

Prévoyance.ne

Le taux de rendement 2010 se monte à 2%. Ce taux est insuffisant pour permettre une amélioration du taux de couverture. Une commission paritaire d'assainissement a été constituée et étudie divers scénarios.

Le placement de la fortune n'est pas soumis à la loi des marchés publics. La diversification des placements fait qu'une part importante des avoirs de Prevoyance.ne se fait en dehors du canton.

Prévoyance.ne va s'occuper de la gestion des immeubles qu'elle a repris de l'ancienne Caisse de pensions de l'Etat. Le service de gérance des immeubles de l'Etat, dont la gestion de ces immeubles représentait le 80% environ de son activité, va probablement disparaître, même si aucune décision définitive n'a été prise à ce jour. L'ensemble des collaborateurs du service ont reçu une proposition de travail à Prévoyance.ne.

4.3. Département de la santé et des affaires sociales

4.3.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.3.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le jeudi 24 février 2011 afin de traiter les comptes 2010 du département. Elle a rencontré à cette occasion la cheffe du département, le secrétaire général et les chefs de service de la santé publique, de l'action sociale, des mineurs et des tutelles, de l'office cantonal de l'assurance-maladie et des établissements spécialisés. Elle s'est également réunie le vendredi 25 février 2011 pour rencontrer la direction et le comité de direction de la fondation Les Perce-Neige aux Hauts-Geneveys. Que ces personnes soient ici remerciées pour leur disponibilité et les informations qu'elles ont transmises à la sous-commission.

Par rapport au budget, les comptes 2010 du département ont été bien tenus. Ils bouclent sur une amélioration de 1,2 million de francs. Les charges sont en baisse de 8,1 millions de francs (-1,4%)

à 575 millions de francs et les revenus en baisse de 6,9 millions de francs (-6,5%) à 106,7 millions de francs. Le domaine santé voit son résultat amélioré de 2,2 millions de francs alors que celui du domaine social se détériore de 1 million de francs.

La diminution des charges s'explique par de nombreux facteurs, en particulier le report de l'entrée en vigueur du nouveau financement des soins LAMal au 1^{er} janvier 2011 (-12,6 millions de francs) et le maintien au niveau de 2009 du montant consacré à l'aide matérielle (-5,2 millions de francs). Ces diminutions sont compensées par des charges extraordinaires: la comptabilisation de pertes sur débiteurs liées à l'abandon de créances auprès d'Hôpital Neuchâtelois et de NOMAD (+8,7 millions de francs) et la constitution d'une provision pour l'octroi d'une subvention supplémentaire à NOMAD (+2,5 millions de francs). Au niveau des revenus, la baisse s'explique principalement par une diminution des subventions fédérales pour la réduction des cotisations à l'assurance-maladie suite à l'abandon du programme de relance (-4,5 millions de francs) et d'une diminution de la part communale de l'aide matérielle (-3,1 millions de francs).

Par rapport aux comptes 2009, les charges du département sont en hausse de 14,6 millions de francs (+2,66%) et les revenus en baisse de 6,4 millions de francs (-6,06%).

4.3.1.2. Groupes de dépenses

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de 354.000 francs. Cette baisse est liée à des postes restés vacants, notamment au service de la santé publique, qui a différé des engagements dans l'attente de la réorganisation du service. Au 31 décembre 2010, la baisse des effectifs correspond à 3,5 EPT par rapport au budget.

Biens, services et marchandises

Ce groupe de dépenses est en baisse de 340.000 francs, principalement du fait de la baisse du prix du vaccin HPV (-162.000 francs), annulée par une baisse des recettes, et de diverses autres économies principalement au niveau des déplacements et des mandats.

Amortissements

Deux abandons de créances ont été effectués en 2010 pour un montant total de 8,7 millions de francs: un en faveur d'Hôpital neuchâtelois (4,9 millions de francs) et un en faveur de NOMAD (3,8 millions de francs).

Subventions accordées

Ce groupe de dépense est en forte diminution par rapport au budget (-18,6 millions de francs). Ceci est dû au report de l'entrée en vigueur du nouveau financement des soins LAMal au 1^{er} janvier 2011 (initialement prévu au 1^{er} juillet 2010) et à une diminution des charges d'aide matérielle de 5,2 millions de francs. A noter toutefois que le nombre de dossiers est en augmentation.

Attributions aux financements spéciaux

Une provision de 2,5 millions de francs a été constituée afin d'octroyer une subvention pour un projet informatique dans le cadre de l'assainissement de NOMAD (rapport 11.004 adopté lors de la session de février 2011 du Grand Conseil).

Contributions

Ce groupe est en augmentation de 400.000 francs. Le bouclage définitif des comptes 2009 d'aide sociale s'est achevé à 73.548.171 francs, soit un solde net en faveur de l'Etat de 740.000 francs. Les Etablissements médico-sociaux (EMS) ont également remboursé certains prix de pension réduits des années précédentes pour 100.000 francs. Au niveau de la santé publique, la baisse du prix du vaccin HPV entraîne une diminution des revenus de l'ordre de 140.000 francs. Une recette de l'ODAS liée au remboursement de certains coûts est également en baisse de 390.000 francs.

Subventions acquises

Ce groupe est en forte diminution (-7,8 millions de francs). Ceci est dû à une diminution de la part communale d'aide matérielle (-3,1 millions de francs) et de l'abandon par les chambres fédérales du troisième plan de relance qui incluait une réduction des cotisations de l'assurance-maladie (-4,5 millions de francs).

Prélèvement sur des financements spéciaux

Une provision de 51.000 francs a été dissoute. Elle a été constituée en 2009 pour le paiement des hospitalisations hors canton antérieures à 2007.

4.3.1.3. Investissements

Au niveau des investissements, une dépense de 210.000 francs a été effectuée dans le cadre des subventions aux frais de construction, d'agrandissement et de rénovation des homes pour personnes âgées (loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées LESP). Cette tranche correspond au dernier versement. Le crédit de 16.705.500 francs est donc terminé.

Un crédit de 302.773 francs a été engagé pour l'acquisition d'un véhicule pour catastrophe sanitaire (crédit également terminé).

4.3.1.4. Fonds

Le Fonds d'encouragement aux études a vu des mouvements pour 35.350 francs, la moitié environ de ce qui avait été budgété.

4.3.1.5. Examen de détail par service

Sur les neuf centres financiers que compte le département, six présentent des résultats meilleurs que budgétés alors que trois affichent une péjoration.

Service de la santé publique

Les comptes du service de la santé publique bouclent sur une amélioration d'environ 10% par rapport au budget. Cette différence est principalement liée au fait que l'engagement de personnel a été reporté dans l'attente de la restructuration du service. Un crédit supplémentaire de 200.000 francs a par ailleurs été demandé pour des mandats d'études accompagnant le groupe de pilotage sur la réorganisation des missions au sein d'Hôpital neuchâtelois (HNe).

Un commissaire demande pourquoi les frais de déplacement sont si bas en 2010. Il lui est répondu qu'une approche plus restrictive est appliquée avec l'utilisation de Mobility et des transports publics lorsque cela est possible. Les déplacements sont principalement liés au pharmacien cantonal dans le cadre de la surveillance des pharmacies et des EMS.

Un commissaire demande si la baisse des frais au poste 318040 "Mesures de prophylaxie" ne traduit pas une diminution des efforts de prévention. Il lui est répondu que les fluctuations de ce poste ne sont pas liées à une volonté d'économie, mais tiennent au fait que, d'une part, le salaire de la chargée de projet santé mentale a finalement été mis à charge de la rubrique budgétaire 301000 "Personnel administratif et d'exploitation", et, d'autre part, que les infirmières en prévention et contrôle des infections (PCI) ont moins sollicité cette rubrique, notamment en raison du départ non remplacé de l'une d'entre elles.

Aide hospitalière

Au niveau de ce centre financier, les charges sont en hausse de 11 millions à 265 millions de francs. Cette hausse est principalement due aux amortissements extraordinaires consentis à l'égard d'Hôpital neuchâtelois et NOMAD pour un montant total de 8,7 millions de francs. Dans le cadre d'HNe, un déficit de 8,6 millions de francs – lié à une situation reconnue de sous-financement – a été couvert par l'Etat en 2008. A cette occasion, HNe a consenti à dissoudre une réserve de 4,9 millions de francs. Elle provenait de réserves non-affectées des différents établissements ayant intégré HNe. Cette somme a été créditée aux comptes l'Etat et est aujourd'hui passée sous la forme de pertes sur débiteurs pour le compte d'HNe. A noter qu'Hôpital neuchâtelois n'a toujours pas de réserves. Pour NOMAD, les explications sont données dans le rapport 11.004, accepté par le Grand Conseil lors de sa session de février 2011. Un commissaire aurait préféré que les pertes sur débiteurs soient détaillées en deux postes distincts.

Les subventions accordées ont été tenues pour HNe, NOMAD et le CNP. Dans le domaine des hôpitaux pour soins physiques, deux demandes de crédit supplémentaire pour le paiement de factures d'hospitalisations hors canton ou en attente de placement médico-social antérieures à 2007 ont été acceptées pour un total de 100.000 francs.

Un commissaire s'étonne de la manière dont le Conseil d'Etat traite le refus par le Grand Conseil du rapport 10.061 sur l'assainissement de NOMAD. Il lui est répondu que la situation de la

structure de maintien à domicile est aujourd'hui telle que des mesures drastiques s'imposent pour lui venir en aide. La situation financière favorable du canton à fin 2010 a décidé le Conseil d'Etat à prendre cette mesure sous la forme d'une opération de bouclage. Un commissaire se demande alors pourquoi le gouvernement n'a pas directement choisi cette solution. Il lui est répondu qu'au moment de la rédaction du rapport (mi-2010), la situation financière du canton n'était pas encore connue et que la solution retenue dans le 10.061 était plus transparente.

Etablissements pour personnes âgées

Les comptes bouclent sur une amélioration de 78% par rapport au budget (-12,6 millions de francs). Cette amélioration est liée au report de l'entrée en vigueur du nouveau financement des soins LAMal au 1^{er} janvier 2011. A noter qu'une économie presque équivalente n'a pas été faite au niveau des prestations complémentaires au département de l'économie.

Service de l'action sociale

Les comptes du service de l'action sociale bouclent sur une amélioration de 3,1 millions de francs par rapport au budget. Les charges d'aide matérielle sont en baisse de 5,2 millions de francs et les revenus en baisse de 2,4 millions de francs: 3,1 millions francs de diminution de la part communale pour l'aide matérielle, mais 748.394 francs de revenus supplémentaires liés au bouclage des comptes 2009 de l'aide sociale. Ceux-ci ont bouclé sur des charges d'environ 73,5 millions de francs, en diminution de 1,8 million de francs par rapport aux comptes (solde à partager entre canton et communes, d'où les 748.394 francs de recettes diverses au compte 439850, qui correspondent à la part cantonale).

L'évaluation au moment du budget 2010 était basée sur une estimation du taux de chômage à fin 2010 à 7,2%. Le taux s'est en réalité établi un point en dessous à 6,2%. C'est la principale raison de la différence entre les comptes et le budget.

Il faut noter que les charges restent très élevées malgré leur diminution (75,5 millions de francs). La situation est paradoxale. Alors que les charges diminuent, le nombre de dossiers à l'aide sociale augmente. Le taux d'aide sociale est passé à 6,6% en 2009 (les chiffres 2010 ne sont pas encore connus), en augmentation de 10% (+0,6%). Neuchâtel a ainsi dépassé Bâle-Ville pour devenir le canton de Suisse avec le taux d'aide sociale le plus élevé (attention toutefois aux comparaisons: Genève a par exemple un revenu minimum qui n'est pas considéré comme de l'aide sociale). Le chômage pèse lourdement dans l'aide sociale: environ 30% des personnes sont au chômage (totalement ou partiellement). L'aide sociale est en train de devenir un aide minimale alors qu'elle n'est censée être que subsidiaire.

La situation la plus préoccupante se situe au niveau des jeunes entre 18 et 24 ans. Alors qu'en 2008, 364 nouveaux dossiers ont été ouverts, 474 l'ont été en 2010. L'aide sociale devient également de plus en plus "héréditaire", un tiers environ des jeunes à l'aide sociale ont des parents qui y sont déjà. 60% des jeunes à l'aide sociale sont en rupture de formation ou sans formation. Le département engage actuellement une personne à mi-temps dans le cadre d'un projet de case management. Il doit servir de coach pour aider les jeunes à trouver un projet. C'est un travail de longue haleine, mais rentable.

Des projets d'entreprises sociales sont également en cours (projets pilote). L'objectif est que les personnes ne soient plus uniquement à l'aide sociale. Selon une étude, une entreprise sociale doit avoir environ 60% de rentabilité pour qu'elle ne coûte rien à l'Etat. Il faut mettre en place ce système petit à petit, par exemple en commençant par les personnes qui ont encore une bonne capacité de travail. Il faut des objectifs quantifiables (par exemple 100 personnes réinsérées par année).

L'aide sociale est un des principaux domaines où il faut aujourd'hui trouver des solutions et investir de l'argent. Les problèmes du canton de Neuchâtel étant spécifiques, il est difficile d'aller chercher les solutions ailleurs. Un projet: prestations complémentaires pour les familles (personnes qui travaillent mais dont le revenu n'est pas suffisant), est déjà en place dans d'autres cantons, en particulier au Tessin. Dans ce canton, le nombre de personnes à l'aide sociale a diminué de moitié à la suite de l'introduction des prestations complémentaires (PC) familles. Le taux de divorce à Neuchâtel se situe vers les 70% et un tiers environ des familles qui divorcent finissent à l'aide sociale.

Pour résumé, le département poursuit aujourd'hui trois projets dans le domaine: projet "jeunes", entreprises sociales et PC familles.

A noter encore que la plupart des aides devraient être faites en amont de l'aide sociale (bourses, prestations complémentaires, etc.) A l'heure actuelle, les efforts dans le domaine sont freinés par

le fait que l'aide sociale est partagée entre canton et communes alors que les aides en amont sont à la charge du canton seulement. Le troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre canton et communes devraient permettre d'avancer, mais il est actuellement au point mort (les trois villes sont opposées à la cantonalisation de l'aide sociale, le reste des communes y est par contre plutôt favorable).

Il y a également un problème de fiscalité des bas revenus. Les personnes qui quittent l'aide sociale doivent souvent s'acquitter d'importants arriérés d'impôts, avec le risque que cette situation les pousse à y retourner (ou les incite à ne pas en sortir).

Office des bourses

Les comptes de l'office des bourses bouclent sur une amélioration de 10% par rapport au budget. La différence est principalement liée à une diminution du nombre de dossiers et de bénéficiaires par rapport aux estimations. Un commissaire d'étonne que ce soit le cas en période de basse conjoncture. Il lui est répondu que le nombre de refus est en augmentation et que les montants moyens ne sont pas suffisants (3104 francs en moyenne par boursier, montant le plus bas de Suisse). Une révision de la loi est en cours.

Office cantonal de l'assurance-maladie

Les charges sont en baisse de 1,2 million de francs par rapport au budget, de même que les revenus de 4,6 millions de francs. Au niveau des charges, les effectifs des bénéficiaires ordinaires (cat. 1 à 5) se sont stabilisés (environ 24.000 personnes, environ 30 millions de francs), mais ils continuent d'augmenter pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et de l'aide sociale (700 personnes supplémentaires, +5%, +3 millions à 62 millions de francs).

Le problème des effets de seuil reste très important. Il faudrait plus de 20 millions de francs pour aplanir les sauts entre catégories. Une étude est en cours sur ce point, mais les coûts du lissage pourraient se chiffrer en dizaines de millions de francs. Un commissaire demande s'il ne serait pas intéressant d'augmenter le nombre de classes. Il lui est répondu qu'aujourd'hui déjà, le système implique des milliers de variantes différentes. L'étude fera l'objet d'un rapport en réponse à la motion sur les effets de seuil du groupe socialiste 07.198, du 4 décembre 2007, "Pour une politique sociale cohérente". Le département fera également l'étude sur les effets de seuil en lien avec le nouveau projet de fiscalité des personnes physiques.

Service des mineurs et tutelles

Les comptes de ce service affichent une amélioration d'environ 300.000 francs par rapport au budget (-3%).

Un commissaire demande où en est la promulgation de la loi sur l'accueil de la jeunesse, et la mise en place du poste de délégué à la jeunesse. Il lui est répondu que le Conseil d'Etat n'a toujours pas promulgué la loi. Cette situation empêche le département de répondre favorablement aux sollicitations et projets de la Confédération, très active dans ce domaine. Le département fera une nouvelle demande dans ce sens au Conseil d'Etat.

Service des établissements spécialisés

Les comptes du service des établissements spécialisés bouclent sur une péjoration de 1,6 million de francs par rapport au budget. La principale différence est liée à un crédit supplémentaire de 2 millions de francs lié aux institutions pour adultes hors canton (rapport 10.023, accepté par le Grand Conseil en juin 2010). Ce sont principalement des personnes au bénéfice de rentes AI pour lesquelles un placement dans le canton n'est pas possible. Ce sont des dépenses d'intensité difficiles à évaluer. A noter qu'à l'avenir les budgets devraient être mieux évalués dans ce domaine.

Le service applique également pour la première fois le principe d'échéance pour certaines entités.

Le plan stratégique des établissements spécialisés, actuellement en phase de dépouillement des réponses à la consultation, fera l'objet d'un rapport d'information au Grand Conseil, sans vote (mi-2011). Le plan ne contient pas d'évaluation des coûts. Le département estime que le plan est comme un plan d'aménagement du territoire dont les coûts de mise en œuvre ne sont pas chiffrables. Le plan est également censé répondre au problème des placements hors canton et donner des pistes d'établissements à construire dans le canton, pour des raisons financières mais aussi humaines.

4.3.1.6. Conclusions

La sous-commission note que les comptes du DSAS ont été bien tenus. Lorsque les charges sont maîtrisables, elles l'ont été d'excellente manière. La sous-commission note également que le budget était proche de la réalité et que les grands écarts par rapport à celui-ci sont souvent dus à une situation mal évaluée ou à des événements extérieurs au département.

4.3.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.3.2.1. Généralités

La sous-commission n'a pas pu poursuivre / clore la question de la typologie des personnes à l'aide sociale, un mandat de la commission plénière. Une dernière séance agendée au début du mois de février n'a malheureusement pas pu avoir lieu. La sous-commission reprendra ce point rapidement.

4.3.2.2. Services visités

Sur proposition du chef du service des établissements spécialisés, la sous-commission s'est rendue à la Fondation Les Perce-Neige, plus exactement au siège principal aux Hauts-Geneveys. Cette visite a permis de clore la partie politique de l'affaire de détournements de fonds dont est accusé l'ancien directeur administratif (la partie juridique n'est pas encore close). Le suivi du dossier était également une demande de la commission plénière.

Pour rappel, la fondation perçoit de l'Etat une subvention qui se monte à environ 21 millions de francs du DSAS (secteur adultes) et 12 millions de francs du DECS (secteur enfants et adolescents). En septembre 2008, une plainte a été déposée par la fondation contre son directeur administratif pour détournements de fonds. La somme détournée était d'environ 1,5 million de francs. Suite au dépôt de la plainte, un audit a été commandé auprès de la société COMPAS qui a identifié divers dysfonctionnements au niveau de l'organisation et de la gestion interne de la fondation. Ces problèmes ont en partie facilité les détournements.

Afin de suivre la mise en place des mesures préconisées par le rapport COMPAS, un audit a été commandé auprès du Contrôle cantonal des finances (CCFI) par mandat spécial du Conseil d'Etat du 10 mars 2010.

Dans son rapport, le CCFI estime que les mesures prises sont théoriquement à même d'éviter autant que possible qu'une situation similaire se reproduise. Mais ce ne sont pas des assurances tous risques. Le CCFI a également constaté que le montant de la perte résultant des malversations avait été porté en diminution des fonds propres de la fondation. Suite aux problèmes survenus, la fondation a entrepris un ambitieux plan d'actions. Il comprend en particulier la mise sur pied d'un système de contrôle interne et des mesures de nature structurelle et organisationnelle. Le CCFI a constaté que les recommandations des experts avaient été suivies. Il a également constaté *in fine* que si le manque de contrôle dans la gestion a pu avoir des conséquences sur la subvention versée par l'Etat, et ce avant même les détournements, les contrôles en place aujourd'hui, en particulier au niveau financier, réduisent fortement le risque à l'avenir.

La sous-commission s'est entretenue le 25 février 2011 avec le directeur de la fondation, le directeur administratif et financier, le président du Comité de direction et le président du Comité de surveillance, en présence de la cheffe du département, du chef du service des établissements spécialisés et du secrétaire général du département. Elle a pu constater les importants changements que la nouvelle direction a mis en place en vue d'une meilleure gouvernance et espère que les enseignements de la fondation profitent plus largement à l'ensemble des acteurs du secteur. Elle a formulé une demande dans ce sens au département.

La sous-commission s'est également interrogée sur le fait que l'Etat n'a rien vu, surtout au niveau des problèmes de gestion interne. Au niveau du détournement, il est clair que les services pouvaient difficilement le déceler vu la technique employée (falsification du bilan), même avec deux garde-fous (fiduciaire de la fondation et CCFI). De plus, durant cette période, l'effectif du service des établissements spécialisés n'était pas au complet, et ce notamment dans le domaine financier. Depuis, un poste a été réattribué au service dans le domaine du contrôle, en particulier financier. Il convient également de mentionner que depuis l'entrée en vigueur de la RPT, le contrôle alors effectué par la Confédération n'a pas été compensé en conséquence. Les règles fixées par l'Etat sont devenues plus exigeantes depuis quatre ans, en particulier avec l'obligation

de mettre sur pied un système de contrôle interne. Un rapport sur la bonne gouvernance des fondations devrait voir le jour cette année encore. Il pourrait obliger les fondations subventionnées à changer leur organe de révision tous les trois ans (la légalité de cette mesure est toutefois contestée). Le 10 janvier 2011, la cheffe de département a édicté une directive qui règle les exigences en matière de révision comptable pour les établissements reconnus par l'Etat (disponible sur le site du service). Un commissaire se demande également s'il ne faudrait pas conduire des audits de manière plus régulière, par exemple tous les 10 ans ou tous les X contrats de prestations.

La visite de la fondation a également permis à la sous-commission de prendre la mesure du manque de places actuellement disponibles dans les structures d'accueil. Aux Perce-Neige, ce ne sont pas moins de 50 demandes qui sont actuellement pendantes par manque de moyens financiers (20 adultes et 30 enfants). Pour accueillir ces personnes, la fondation devrait engager environ 14 personnes. Au niveau de l'Etat, il faudrait augmenter le budget du service des établissements spécialisés d'environ 4 millions de francs, soit une augmentation d'environ 5%. La sous-commission suivra ce point de près.

4.3.2.3. *Suivi des dossiers*

Réorganisation du service de la santé publique (SSP)

Pour rappel, un projet de rapprochement entre le service de la santé publique (SSP) et le service des établissements spécialisés avaient été entrepris lors de la précédente législature. A l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe du département, ce projet a été abandonné au profit d'une réorganisation interne au SSP. En 2010, l'engagement d'une nouvelle personne au sein du service a été repoussé dans l'attente de la nouvelle organisation qui devrait être finalisée en 2011.

L'objectif est de redéfinir le service en quatre offices en fonction des publics cibles: office de la surveillance, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé; office des prestataires ambulatoires; office des hôpitaux et des institutions psychiatriques; office du maintien à domicile et de l'hébergement. D'autre part, des activités transversales sont regroupées dans des cellules de compétences qui œuvrent en soutien des offices.

4.3.3. *Thèmes spécifiques abordés en commission plénière*

4.3.3.1. *Aide hospitalière*

De nombreuses questions ont été posées en lien avec le financement de NOMAD, HNe et du CNP. Plusieurs commissaires estiment que les comptes présentés pour ces trois institutions devraient en réalité être plus élevés du fait de l'abandon de créances pour NOMAD et HNe et des dix-huit mois de loyer de Perreux "offerts" au CNP. La commission se demande s'il n'aurait pas été plus correcte de faire une demande de crédit supplémentaire, en particulier pour le loyer du CNP, car la ligne budgétaire se trouve dans un autre département et que cette opération rend les comptes difficiles à lire dans le futur. *De l'avis du Conseil d'Etat, cette opération aurait été possible mais inutilement compliquée.* La commission demande que, dans la mesure du possible, ceci ne se reproduise plus à l'avenir.

Le Conseil d'Etat a également souhaité rappeler que pour HNe et NOMAD, les abandons de créances de l'Etat permettent d'assainir leurs bilans. Ceci permettra entre autres à ces deux institutions de contracter des emprunts, les bailleurs de fonds étant très pointilleux dans leur analyse. Pour le CNP, la location de Perreux est de 3 millions de francs par année. Le centre voulait d'abord emprunter pour payer le loyer. Mais ceci n'était pas une solution intelligente aux yeux du Conseil d'Etat puisqu'une partie de cette dette aurait finalement dû être financée par le canton. Au niveau du loyer lui-même, une réévaluation avait été demandée. Au niveau du coût au prix du marché, le loyer devrait s'élever à 2 millions de francs environ. Il sera renégocié avec le Département de la gestion du territoire, même si le loyer élevé dépend d'importants investissements récents.

4.3.3.2. *Office des bourses*

Un commissaire s'étonne du fait que le nombre de dossiers est en recul alors que ce sont des dépenses d'intensité. *Il lui est répondu que la loi sur les bourses est très restrictive et que ceci a effectivement entraîné une baisse des dossiers. Les contributions ont été augmentées de 200.000 francs environ. En 2011, le Conseil d'Etat entend présenter au Grand Conseil une nouvelle loi qui*

changera les conditions d'octroi. Un commissaire demande si la diminution des bourses est liée à un poste actuellement vacant au sein du service. Il lui est répondu que ce n'est pas le cas et que le service répond correctement et dans les temps aux demandes qui lui sont adressées.

4.3.3.3. Service des mineurs et des tutelles

Au niveau des tutelles, un commissaire se demande quels sont les contrôles effectués lorsque le mandat est exécuté par un privé (par exemple pour les mandats octroyés par la justice à des assistants sociaux). *Il lui est répondu que:*

Conformément à l'art. 413 du Code civil suisse (CCS) le tuteur – par analogie le curateur également – doit gérer les biens de son pupille en administrateur diligent. Il doit tenir des comptes qui sont soumis à l'autorité tutélaire (l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (ci-après l'APEA) pour le canton de Neuchâtel depuis le 1^{er} janvier 2011) au moins tous les deux ans.

L'APEA examine les rapports et les comptes périodiques du tuteur conformément à l'art. 423 CCS. Elle peut ordonner qu'ils soient complétés ou rectifiés.

Concrètement les APEA exigent la reddition des comptes pupillaires tous les deux ans. Un bilan comptable doit être établi sur la base d'un formulaire transmis avec la demande. Les pièces comptables ainsi qu'un rapport y relatif doivent être remis à l'APEA. Les contrôles des comptes sont assurés par les assesseurs des APEA. Ces derniers sont élus par le Grand Conseil.

Le contrôle de l'exactitude des pièces comptables par rapport aux écritures comptables est parfaitement assuré par l'APEA.

4.4. Département de la gestion du territoire

4.4.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.4.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 23 février 2011 pour l'examen des comptes 2010. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général ainsi que des chefs de services suivants: des ponts et chaussées, des transports, énergie et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la géomatique et du registre foncier, de la faune, des forêts et de la nature, des bâtiments et de l'office du logement.

En introduction, le chef du département a confirmé que les comptes 2010 présentaient un excédent de charges de 53.642.492,20 francs contre un budget déficitaire de 50.184.500 francs.

Ce dépassement de budget est principalement imputable à une charge exceptionnelle de 4,5 millions de francs provenant de l'abandon de 18 mois de location du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) à Perreux. Les membres de la sous-commission regrettent qu'aucune information n'ait été donnée à la CGF durant l'exercice 2010, connaissant l'ampleur des problèmes auxquels était confronté le centre. Il est étonnant que ce poste n'ait pas été comptabilisé dans le département concerné. Il est également regrettable que, lors de la discussion du rapport sur le CNP à la session du mois de septembre 2010, il ait été omis de parler de la non régularisation des loyers et des problèmes de liquidités rencontrés. Il semble, à lire le procès-verbal qu'il s'agissait d'une question de temps et que les problèmes allaient se résoudre. Il s'agit d'un traitement différent que celui du Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP) à qui on avait donné un certain délai pour faire face à ses obligations. La signature d'un mandat de prestations avec une enveloppe budgétaire devrait dorénavant permettre de couvrir la totalité des charges. Avec la réorganisation du CNP, une décision devra aussi être prise concernant les bâtiments vides du site de Perreux.

Les membres de la sous-commission ont remercié le chef de département et ses collaborateurs pour la clarté des commentaires écrits figurant dans les différents documents remis ainsi que pour les explications fournies lors de l'examen des comptes.

En ce qui concerne les commentaires, les membres de la sous-commission pensent que des explications devraient être fournies lorsque les chiffres divergent de +/- 5% par rapport au budget.

D'une manière générale, le total des charges du DGT s'élèvent à 174,3 millions de francs contre un budget de 170,2 millions de francs soit une augmentation de 4,1 millions de francs. Les variations les plus importantes sont:

CNP abandon de 18 mois de location des locaux occupés sur le site de Perreux	4.500.000 francs
Augmentation des coûts liés au matériel Domino sur les lignes CFF, commande de trains régio-express, divers renforcements d'offres, notamment sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds	921.000 francs
Réduction des charges de personnel au service des ponts et chaussée due à des congés sabbatiques non payés ou aux délais de carence	-670.000 francs

Le total des revenus s'élève à 120,7 millions de francs contre un budget de 120 millions de francs soit une amélioration de 0,7 million de francs. Il a un certain nombre de positions présentant des variations par rapport au budget, mais aucune n'est significative.

4.4.1.2. Groupes de dépenses

Ce groupe n'a pas été traité.

4.4.1.3. Investissements

En 2010, le budget investissements du DGT se montait à 26,9 millions de francs pour des dépenses nettes de 24,3 millions de francs, soit une différence de -2,6 millions de francs.

Comme déjà mentionné à de nombreuses reprises, les investissements budgétisés sont insuffisants pour faire face aux retards pris dans la rénovation, respectivement l'entretien des bâtiments et des routes. Afin de connaître l'ampleur des travaux à effectuer dans les prochaines années et à les prioriser, une rencontre a été agendée le 11 avril 2011 entre les membres de la sous-commission, le chef de département et les chefs des services concernés. La sous-commission rendra ensuite compte à la CGF des conclusions qui pourront être tirées de ses différents rapports.

4.4.1.4. Fonds

La sous-commission est inquiète de la situation du fonds des eaux et du fonds cantonal de l'énergie.

En effet, à la suite des prélèvements effectués en 2010, la fortune de ces fonds a considérablement baissé et ils seront pratiquement à 0 à fin 2011. Une réflexion doit donc être menée afin de déterminer si lesdits fonds ne devraient pas être approvisionnés par les comptes de fonctionnement de l'Etat.

Fonds d'aide au logement

Le fonds d'aide au logement a été alimenté à hauteur de 1.550.000 francs (rubrique 390751), en 2010. En raison de cette bonification budgétaire à laquelle s'ajoute le solde 2009, le fonds a permis la réalisation des projets pour lesquels l'office du logement a été sollicité, dans le respect du budget.

REMARQUE: l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation ainsi que l'octroi de prêts sont comptabilisés dans des rubriques bilan. Toutefois, ces dépenses doivent être comprises dans l'enveloppe budgétaire du fonds, selon instruction du service financier.

4.4.1.5. Examen de détail par service

Secrétariat général (SDGT)

Le DGT a vu, dans le courant de l'année, le poste de secrétaire général repourvu, avec l'arrivée de M. Pascal Jeanrenaud qui est entré en fonction en juillet.

Les comptes 2010 du SDGT bouclent avec un excédent de revenus de 43,4 millions de francs, soit une amélioration de quelque 0,2 million de francs par rapport au budget et de 1,7 million de francs par rapport aux comptes 2009.

On peut constater un produit extraordinaire de 3,5 millions de francs encaissé en 2010 suite à la vente des immeubles au SCAN.

Les recettes concernant les différentes taxes encaissées par le SCAN se sont avérées dans l'ensemble supérieures aux prévisions en raison de l'évolution des immatriculations.

La comptabilité centrale a procédé à des écritures correctrices en fin d'année dans les rubriques 319800 "Autres frais divers" et 439850 "Recettes diverses" afin que les comptes courants SCAN et Etat soient en adéquation. Il a été confirmé aux commissaires qu'il s'agissait-là du solde des écritures avec ce service maintenant autonomisé.

L'amortissement des débiteurs 2005 a été comptabilisé dans la rubrique 330010 "Pertes s/débiteurs". Dorénavant, les prévisions de cet amortissement apparaîtront dès le budget 2011, ainsi que dans la planification financière roulante.

Office des transports (OCTR)

Les comptes 2010 de l'OCTR bouclent avec un excédent de charges de 29,9 millions de francs soit à 120.000 francs au-dessus du budget.

Ci-après, les rubriques plus particulièrement touchées:

Charges	
Biens du patrimoine administratifs	-475
Augmentation des coûts liés au matériel Domino sur les lignes CFF, commande de trains régio-express, divers renforcement d'offres, notamment sur la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds	+921
Produits	
Redevances sur trafic poids lourds	-270
Part communale entreprises de transports, correspondant à l'augmentation des indemnités versées aux entreprises.	+456

Il n'y a pas eu de modification au niveau de l'effectif du personnel en 2010.

La fusion des deux compagnies de transports neuchâteloises devrait intervenir prochainement et sera officiellement acceptée par les deux conseils d'administration en avril 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

En ce qui concerne le risque de ne plus pouvoir maintenir l'offre actuelle en fonction des moyens financiers alloués, une nouvelle forme de participation canton-communes devra être définie début 2011. Les commissaires sont de l'avis qu'une vue d'ensemble sur la répartition des charges sur les communes est indispensable.

Office du logement (OCNL)

Suite à l'extinction des aides fédérales, cantonales et communales dans plusieurs immeubles subventionnés, le Conseil d'Etat (en collaboration avec les communes et les propriétaires concernés) a décidé de maintenir les aides cantonales et communales à raison de ¼ à charge du canton, ¼ à charge de la commune concernée, ¼ à charge du propriétaire et ¼ à la charge du locataire (arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 2009). Cette nouvelle procédure transitoire (de 2010 à 2013) diminue d'environ 150.000 francs la charge de l'Etat en matière de subventions de loyers (rubrique 366340 "Prise en charge d'intérêts, construction").

Au vu de ce qui précède, la rubrique 462000 "Part communale" est en diminution d'environ 60.000 francs en raison de la répartition des aides individuelles au loyer.

La suppression des subventions va créer de nombreux problèmes auprès des personnes à faibles revenus. Plusieurs solutions sont envisageables passant par le subventionnement des personnes ainsi que par la création de coopératives d'habitation. Le chef de l'office du logement fait le tour des collectivités publiques pour déterminer leur intérêt à ce type de constructions sur leur domaine.

Ces modifications législatives engendrent un important volume de travail en termes de recherches de logements pour les personnes qui bénéficient des aides.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Le compte de fonctionnement du SPCH boucle avec un excédent de charges de 33,2 millions de francs sur les 33,7 millions de francs prévus au budget.

Les différences les plus sensibles sont les suivantes:

Rubrique	Budget	Comptes	Différence
Personnel administratif et exploitation	14.105.000	13.444.000	-661.000
Enlèvement de la neige et sablage, sous-évaluation du budget	1.400.000	1.819.000	+419.000
Mandats, expertises et études	810.000	1.061.000	+251.000
Redevances sur trafic poids lourds	5.250.000	4.982.000	-268.000

La réduction des charges de personnel provient de congés sabbatiques non payés et des délais de carence.

L'augmentation des charges liées aux mandats provient de la sous-traitance de mandats à l'externe suite au manque de personnel. Augmentation des charges d'évaluations parasismiques.

La possibilité donnée de passer d'un projet à l'autre a permis de bien tenir le budget. Néanmoins, au lieu des 600.000 francs dépensés, il faudrait engager des montants de 8 à 12 millions de francs pour entretenir notre réseau routier.

Service de la protection de l'environnement (SCPE)

Les comptes 2010 clôturent avec un déficit de 3,6 millions de francs pour un budget de 3,1 millions de francs.

Il est souligné la problématique des amortissements qui doivent être effectués sur une période de 20 ans alors que les installations ont une durée de vie qui se situe entre 60 et 80 ans.

A noter que le fonds des eaux est alimenté par la redevance facturée aux consommateurs par m³ d'eau consommée.

Service de l'énergie (SCEN)

Le programme 2009 de relance a rencontré un grand succès auprès de la population de notre canton. Une part plus importante que prévue des subsides a été attribuée aux personnes physiques au lieu des communes. L'argent étant disponible dans le fonds, une demande de déblocage des crédits pour le paiement des subventions engagées en 2010 a été acceptée par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2010 et des subsides importants ont été encore versés avant le bouclage des comptes 2010.

Le fonds cantonal de l'énergie a été mis fortement à contribution et il est fort probable que sa fortune soit réduite à 0 à fin 2011.

Au niveau des charges du personnel, le fait de travailler sur deux sites pour le nouveau service de l'énergie et de l'environnement n'a pas permis d'économies substantielles.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

En collaboration avec les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, le SCAT a organisé l'évènement final de la 10^{ème} session du concours Europan. Cet évènement, soutenu par l'Office fédéral du logement et l'Office fédéral du développement durable a rencontré un beau succès.

Le budget de la rubrique 318000 "Mandats, expertises, études" se décompose comme suit: budget initial 206.000 francs, dont à ajouter 50.000 francs de crédit extraordinaire du fonds des structures de l'Etat pour le financement de l'audit Helbling, concernant l'analyse du processus de l'octroi des permis de construire. A prendre en compte 292.000 francs provenant des participations financières d'Europan, ce qui donne un budget final de 548.000 francs. Les dépenses se sont montées à 549.579,71 francs.

Le montant des émoluments est inférieur aux prévisions qui tenaient compte de l'augmentation de 2% à 2,5% de la taxe encaissée par l'Etat lors du traitement des demandes de permis de construire. En 2010, il a été encaissé 762.673,80 francs pour un budget de 890.000 francs. Le

nombre de permis synthétisés est le même en 2010 qu'en 2009 (789). La valeur moyenne s'est réduite de 50.000 francs par objet.

Actuellement, le chef de service, avec l'aide des communes et des architectes, planche sur une nouvelle organisation permettant de délivrer plus rapidement les permis de construire. Les mesures mises en place pour aller plus rapidement dans la délivrance des permis de construire verront leurs effets se déployer début 2012.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Les résultats des comptes 2010 pour le service présentent une amélioration de 310.000 francs des comptes 2010 par rapport au budget 2010. Le service boucle l'exercice 2010 avec un excédent de revenus proche de 243.000 francs alors que le budget 2010 prévoyait un excédent de charges de 67.100 francs. Cela s'explique par des recettes supplémentaires des émoluments du registre foncier de plus de 186.000 francs, dues à la bonne tenue du marché immobilier, des recettes supplémentaires de la mensuration officielle de plus de 60.000 francs et à une baisse sensible des charges d'environ 64.000 francs.

Remerciements au chef du service pour le bon fonctionnement du service qui fait également référence en matière de comptabilité analytique.

Dans le domaine de la mensuration officielle, à fin 2011, les 90% du territoire neuchâtelois seront couverts. Il faudra cependant mettre les moyens à disposition, afin de maintenir cette excellente couverture durant les prochaines années.

Personnel: 4,2 EPT ont été supprimés depuis 2007.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Des mesures avaient été prises pour limiter le cheptel de sangliers (chasse intensive ces dernières années et prélèvements d'animaux dans les zones sensibles pour l'agriculture). Au début de l'année 2010, la population de sangliers était stabilisée. Les sangliers ont profité de la belle saison pour se reproduire de manière intense. De plus, les migrations de cette espèce sont importantes. Les dégâts aux cultures ont de ce fait été plus importants que prévu pendant la période automnale.

Aussi, une demande de crédit supplémentaire (compensée au sein du service) a été sollicitée exceptionnellement cette année, de manière à indemniser les agriculteurs sur l'entier des dégâts expertisés dans les cultures, les prairies et les pâturages.

Les commissaires ont relevé les éléments suivants lors de l'achat de véhicules:

La comptabilisation est la suivante:

- Véhicules d'exploitation: achats passés par les investissements. Amortissements et frais d'entretien à la charge du service;
- Véhicules de service: achats centralisés auprès des ponts et chaussées. Le montant est porté à la charge du compte d'exploitation de ce service. Frais d'entretien à la charge du SFFN.

Les membres de la sous-commission s'étonnent que les charges liées à l'achat des véhicules ne soient pas mis à charge du service concerné et grève les comptes des ponts et chaussées. Le service financier devrait prochainement émettre des directives en la matière.

Les revenus des permis de pêche qui sont de 270.000 francs ne couvrent pas totalement les charges des piscicultures de 330.000 francs.

Le personnel compte 6 gardes faunes dont 3 gardes faune s'occupant de la partie aquatique.

Service des bâtiments (SBAT)

Depuis le mois de mai 2010, le chef de service peut compter sur le soutien d'un adjoint.

Satisfaction générale, car le budget a bien été respecté, hormis l'impact de la décision du Conseil d'Etat du 24 novembre 2010. En effet, le budget de fonctionnement du SBAT a dû intégrer une charge supplémentaire liée à l'abandon du loyer 2010 du CNP comptabilisé en pertes s/débiteurs pour un montant de 4,5 millions de francs.

Comme déjà indiqué, une discussion du rapport sur les besoins en entretien discuté avec les membres de la sous-commission a été agendée en avril 2011. En effet, il devient urgent de palier au vieillissement des installations techniques et des structures des bâtiments appartenant à l'Etat puisque les travaux y relatifs sont systématiquement reportés faute de moyens financiers.

Une réflexion devra être menée sur la nécessité de garder ou de vendre certains bâtiments.
En ce qui concerne le dossier Unimail, il va repartir au tribunal de première instance.

4.4.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.4.2.1. Généralités

Les questions de gestion ont été abordées de manière succincte dans les chapitres ci-avant. En effet, pour des raisons de disponibilité, la commission n'a malheureusement pas pu approfondir suffisamment ce chapitre. Elle tentera d'étendre son activité à ce domaine au cours de cette année.

4.4.2.2. Services visités

Aucun service visité durant l'année 2010. La sous-commission aura l'occasion de se pencher sur le service des ponts et chaussée et le service des bâtiments lors de la rencontre fixée **au mois** d'avril 2011, consacrée aux investissements nécessaires au niveau de notre réseau routier et de nos bâtiments.

4.4.2.3. Conclusions

En 2011, la sous-commission intensifiera son activité pour répondre au mandat qui est le sien, en particulier dans la gestion du département et des services.

4.5. Département de l'économie

4.5.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.5.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 23 février 2011 pour l'examen des comptes 2010. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général du département ainsi que des chefs ou adjoints des services de l'emploi, de l'économie et des migrations et du directeur de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC).

En introduction, le chef du département a fait un tour d'horizon succinct de la marche de ses services en relevant que de manière générale, ceux-ci fonctionnent bien et en apportant les remarques et commentaires suivants.

Il a tout d'abord rappelé que 2010 a été une année mouvementée pour ce département qui a vu se succéder trois chefs dont un ad intérim pour des périodes qui figurent dans le rapport du département. Ces événements ont engendré notamment une grosse pression médiatique sur les services et leurs cadres en particulier.

Au service de l'économie, 2010 a vu une diminution du nombre des implantations de nouvelles entreprises mais en revanche des tâches accrues de suivi des entreprises en place, notamment en relation avec l'élaboration de la nouvelle loi sur la fiscalité des personnes morales et l'abandon des allègements fiscaux. Le redémarrage économique plus fort que prévu est relevé.

Les relations entre l'Etat et Tourisme neuchâtelois restent objet de préoccupation. Le chef du département s'emploie à dépassionner ces rapports et à fermer des cicatrices qui ne sont pas du seul fait de son prédécesseur.

Le service des poursuites et faillites fonctionne à satisfaction. Pour Evologia, des discussions sont en cours sur les contours et les objectifs futurs de cette entité en relation avec le départ à la retraite de son directeur en 2013.

Le service de l'emploi a trouvé une nouvelle directrice qui a pris ses fonctions avec détermination le 1^{er} janvier 2011. Après une période de direction intérimaire qui s'est terminée à fin janvier 2011, le service de surveillance et des relations du travail (SSRT) a été provisoirement rattaché au service de l'emploi dans l'attente d'une décision définitive et d'une éventuelle modification législative cas échéant.

Le service de l'agriculture (SAGR) fonctionne bien tout comme le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). A relever que l'office du commerce (OCCO) a été rattaché à ce dernier service le 1^{er} janvier 2010.

Dans le domaine du SCAV, il est relevé que les six cantons romands ont conclu à fin 2010 un accord qui renforce la collaboration intercantonale dans les domaines du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels, et des affaires vétérinaires. Cette collaboration garantit une utilisation optimale des moyens humains, techniques et financiers à disposition des chimistes et vétérinaires cantonaux de Suisse romande. Elle permet également une meilleure protection des consommateurs et des animaux sur le territoire concerné.

Il existe une convention de collaboration entre les cantons romands, visant à attribuer à chacun des centres de compétences pour éviter de "faire tout partout". De plus, des négociations sont en cours avec le canton du Jura pour que le SCAV étende son champ d'activités sur le territoire de ce dernier.

Le service des migrations (SMIG) rencontre des difficultés avec les requérants d'asile qui se sont vu opposer un refus et qui, n'ayant plus rien à perdre, ont des comportements perturbateurs. Le SMIG souhaite héberger les requérants adultes dans l'attente de leur renvoi dans des lieux hors localité. Des réflexions sont aussi en cours avec la Confédération au sujet d'un afflux potentiel de requérants provenant d'Afrique du Nord au vu de l'évolution actuelle des événements politiques dans cette région. Le service de la cohésion multiculturelle représente un appui apprécié.

Concernant le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), le Conseil d'Etat a pour objectif actuel de restructurer ce centre et d'étudier son redéploiement. Si la formation continue et la réinsertion socioprofessionnelle continuent de constituer la mission principale du CNIP, les entreprises du Val-de-Travers sont également intéressées par le CNIP pour la formation de leurs apprentis.

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation a un statut un peu particulier en ce sens qu'elle est tenue d'accepter tous les demandeurs, contrairement à d'autres caisses qui peuvent se concentrer sur les "bons risques".

4.5.1.2. Groupes de dépenses

Les comptes du département bouclent avec un excédent de charges de 125,7 millions de francs, soit une détérioration de 11,6 millions de francs (+10,2%) par rapport au budget (114,1 millions de francs). Cet écart est dans une large mesure imputable au transfert de 8,4 millions de francs de charges du DSAS au DEC en lien avec le report, décidé par le Conseil fédéral le 4 décembre 2009, de l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins; ce transfert, sans impact sur les charges nettes de l'Etat, a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire validée par le Grand Conseil lors de sa session de juin 2010. Abstraction faite de cet élément, les comptes du département auraient bouclé avec un excédent de charges de 3,2 millions de francs (+2,8%).

Compte tenu du transfert de charges susmentionné (+8,4 millions de francs), les charges brutes augmentent de 9 millions de francs (+3,2%) par rapport au budget. Les revenus bruts enregistrent une diminution de 2,6 millions de francs par rapport au budget (-1,5%).

Comme le montre le tableau ci-dessous, la progression des charges brutes est principalement imputable à l'évolution des subventions accordées (+13,1 millions de francs, soit une augmentation de 9,5%); nous reviendrons ci-dessous en détail sur ce point. Les autres charges sont soit stables, soit en légère diminution; les charges de fonctionnement sont en particulier maîtrisées, avec une diminution tant des charges de personnel (-1,9 million de francs, - 4,4%) que des biens, services et marchandises (-1,3 million de francs, soit - 12,9%).

La diminution des revenus bruts est dans une large mesure imputable à l'évolution des subventions acquises qui régressent de 4,5 millions de francs par rapport au budget (-6,7%); cette évolution étant directement liée à l'évolution des subventions accordées, nous reviendrons également en détail sur ce point ci-dessous. Les autres revenus sont soit stables, soit en progression comme, par exemple les revenus des biens qui augmentent de 2,3 millions de francs (+397,9%) par rapport au budget en raison principalement des plus-values enregistrées suite à diverses ventes immobilières au service de l'agriculture.

	Comptes	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2010	2010	2009	C10 et B10		C10 et C09	
	en mios	en mios	en mios	en mios	%	en mios	%
Charges							
Charges de personnel	41,0	42,9	44,1	-1,9	-4,4%	-3,1	-7,1%
Biens, services & marchandises	8,9	10,2	9,9	-1,3	-12,9%	-1,0	-10,5%
Amortissements	4,1	3,9	4,6	0,2	6,2%	-0,5	-11,1%
Parts/contr. ss aff.	0,5	0,5	0,5	0,0	6,1%	0,0	3,7%
Dédomm. collectivités publiques	0,5	0,7	0,6	-0,2	-33,5%	-0,1	-11,0%
Subventions accordées	150,2	137,1	143,3	13,1	9,5%	6,9	4,8%
Subventions redistribuées	78,1	78,5	74,4	-0,4	-0,5%	3,7	5,0%
Attr. Fin. Spéciaux	0,3	0,0	0,4	0,3	NA	-0,1	-25,0%
Imputations internes	10,7	11,4	24,3	-0,7	-6,2%	-13,6	-56,1%
Total	294,3	285,2	302,1	9,0	3,2%	-7,8	-2,6%
Revenus							
Patentes/Concessions	-2,8	-2,8	-2,8	0,0	0,4%	0,0	0,1%
Revenus des biens	-2,8	-0,6	-0,6	-2,3	397,9%	-2,2	393,7%
Contributions	-20,5	-20,6	-20,7	0,1	-0,3%	0,2	-0,7%
Dédomm. collectivités publiques	-0,7	-0,8	-4,0	0,1	-13,3%	3,3	-82,6%
Subventions acquises	-62,3	-66,8	-62,9	4,5	-6,7%	0,6	-1,0%
Subventions à redistribuer	-78,1	-78,5	-74,4	0,4	-0,5%	-3,7	5,0%
Prélèvements aux fonds et réserves	-0,7	-0,7	0,0	0,0	0,0%	-0,7	NA
Imputations internes	-0,6	-0,4	-0,4	-0,2	65,1%	-0,2	46,3%
Total	-168,6	-171,1	-165,7	2,6	-1,5%	-2,8	1,7%
Charges nettes	125,7	114,1	136,4	11,6	10,2%	-10,7	-7,8%

Comme indiqué ci-dessus, les subventions accordées sont supérieures de 13,1 millions au budget. Cette progression est principalement imputable à l'augmentation des soutiens versés dans le domaine AVS/AI, augmentation non compensée par une hausse des subventions acquises, celles-ci étant globalement conformes au budget. Ainsi, les prestations complémentaires AVS sont supérieures de 11,1 millions de francs au budget, les prestations complémentaires AI de 2 millions de francs et les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative de 1,4 million de francs. La progression des prestations complémentaires AVS est, comme mentionné ci-dessus, imputable à raison de 8,4 millions de francs au transfert de charges du DSAS au DEC consécutif au report de l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins; sans cet élément, les charges liées aux prestations complémentaires AVS auraient progressé de 2,7 millions de francs. L'explication de l'augmentation des charges liées aux prestations complémentaires AVS et AI a été donnée par le Conseil d'Etat en page 4 et 5 de son rapport 10.060 portant sur la demande de crédit supplémentaire y relative. Pour mémoire, cette explication est la suivante:

- "(...) Le budget 2010 était basé sur les chiffres 2009, budgétés initialement à 124.230.600 francs. Ce montant était sous-évalué et a fait l'objet de deux augmentations, par le biais de demandes de crédits supplémentaires. En 2009, les dépenses globales en matière de prestations complémentaires ont atteint 129.117.000 francs. Les dépenses mentionnées dans le budget 2010, évaluées à 121.000.000 francs, sont fondées sur les hypothèses formulées au mois de juillet 2009, soit une augmentation naturelle des cas de 2% et une diminution de dépenses par un transfert dans le secteur EMS de 8.400.000 francs.
- *L'augmentation naturelle des cas a été prise en considération. Ainsi, les statistiques révèlent une variation de 1,9% du nombre de bénéficiaires dans le canton entre 2008 et 2009. Au niveau national, ce taux a atteint 2,9%. Par contre, les dépenses par bénéficiaire ont également suivi une tendance haussière, difficilement prévisible. La croissance des dépenses en matière de PC au niveau national a atteint 3,9 milliards de francs en 2009, avec une variation de 6,1% entre 2008 et 2009. Neuchâtel a observé un taux de croissance légèrement supérieur de 6,4% pour la même période. Ce résultat est plus élevé que l'augmentation naturelle du nombre de cas. Cette tendance haussière des dépenses par bénéficiaire n'a clairement pas été considérée dans l'établissement du budget 2010.*
- *La tendance à la hausse, constatée également au niveau national, est probablement liée à plusieurs facteurs, démographiques (vieillesse de la population, taux de divorce, etc.) et économiques (crise économique, deuxième pilier utilisé à d'autres fins, augmentation des frais*

médicaux, etc..). En ce qui concerne la CCNC, les constatations établies en juillet 2009, mentionnées dans le rapport 09.040, par lequel le Grand Conseil était saisi d'une demande de crédit supplémentaire de 3.030.000 francs destiné à financer les prestations complémentaires AVS/AI, du 22 septembre 2009, se sont confirmées en 2010. Notre canton connaît une forte augmentation de bénéficiaires de prestations complémentaires placés durablement dans une institution (home ou foyer). Par rapport au moment de l'établissement du budget 2010, la CCNC compte 63 dossiers supplémentaires, représentant selon la moyenne par cas à ce jour, une augmentation de 2.286.900 francs. Enfin, de manière générale, le nombre d'interventions (mutations, révisions, frais médicaux, nouveaux cas) est toujours en augmentation."

Les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative sont supérieures de 1,4 million de francs au budget. Un crédit supplémentaire de 500.000 francs a été sollicité et octroyé à ce titre. Comme mentionné dans le rapport 10.068 y relatif, la difficulté d'évaluer les charges liées à ces subventions est imputable au retard pris dans la mise en œuvre de cette prestation qui, pour mémoire, est liée à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009, de la loi fédérale sur les allocations familiales. Les allocations ont été sollicitées dans des délais relativement longs par les services sociaux, provoquant un nombre important de versements avec effet rétroactif. Les délais ont été d'autant plus longs que la constitution des dossiers peut requérir un laps de temps important en fonction de la complexité des situations ou de la collaboration des bénéficiaires. Enfin, il faut relever que précédemment ces dossiers étaient gérés par chaque commune individuellement alors que maintenant des services sociaux régionaux ont été mis sur pied et leurs employés formés par la CCNC ce qui permet une meilleure professionnalisation du travail.

La différence entre le crédit supplémentaire octroyé et l'écart au budget concerne des charges liées aux exercices 2009 et 2010 (350.000 francs de versements rétroactifs relatifs à 70 dossiers en travail pour les années 2009 et 2010, 350.000 francs relatifs au 4^{ème} trimestre 2010 et 150.000 francs pour des salariés qui, en 2009 et 2010, ont gagné moins de 570 francs/mois). Selon le respect du principe d'échéance, ces 850.000 francs de charges – comme les revenus qui y sont liés (la part des communes aux ALFA SAL est de 60%) – ont été comptabilisés sur l'exercice 2010 et passés en transitoire.

Comme le montre les tableaux annexés, la différence entre le budget et les comptes est généralement minime pour tous les services/secteurs du département. Les principaux écarts sont enregistrés dans le secteur Emploi en raison de l'augmentation des charges du domaine AVS/AI (voir ci-dessus). L'augmentation des charges nettes du secrétariat général sont liées aux subventions octroyées par le Conseil d'Etat (350.000 francs) et le Grand Conseil (700.000 francs) pour répondre au besoin en fonds de roulement du CNIP autonomisé. La diminution des charges nettes du service de l'agriculture est liée, comme mentionné ci-dessus, aux plus-values enregistrées suite à diverses ventes immobilières. Enfin, la diminution des charges nettes du service des migrations est principalement due à la baisse des effectifs de requérants d'asile, et donc des charges d'assistance qui y sont liées.

	Comptes	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2010	2010	2009	C10 et B10		C10 et C09	
	en mios	en mios	en mios	en mios	%	en mios	%
Secrétariat général	3,3	2,2	1,2	1,1	49,8%	2,1	174,4%
Service de l'économie	11,6	11,9	14,4	-0,3	-2,5%	-2,8	-19,7%
Office du registre du commerce	-0,4	-0,3	-0,5	0,0	13,9%	0,1	-21,6%
Serv. et offices poursuites et faillites	-6,6	-6,4	-6,2	-0,1	2,0%	-0,4	6,2%
Evologia	1,3	1,1	1,0	0,1	12,0%	0,2	22,8%
Service de l'emploi	1,1	0,8	12,4	0,2	29,6%	-11,3	-91,5%
Serv. surveillance et des relations travail	1,9	2,2	0,0	-0,3	-14,6%	1,9	NA
Centre Ne d'intégration professionnelle	0,0	0,0	2,0	0,0	NA	-2,0	-100,0%
AVS/AI	103,6	88,5	96,9	15,0	17,0%	6,7	6,9%
Service de l'agriculture	4,0	6,3	6,8	-2,3	-36,7%	-2,8	-41,2%
Service consommation et aff. vétérinaires	2,0	2,5	4,3	-0,5	-20,8%	-2,4	-54,2%
Service des migrations	2,9	4,1	2,7	-1,2	-29,8%	0,2	7,3%
Service de la cohésion multiculturelle	1,1	1,2	1,2	-0,1	-5,0%	-0,1	-8,2%
Total	125,7	114,1	136,4	11,6	10,2%	-10,7	-7,8%

	Comptes	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2010	2010	2009	C10 et B10		C10 et C09	
	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>%</i>	<i>en mios</i>	<i>%</i>
Secrétariat général	3,3	2,2	1,2	1,1	49,8%	2,1	174,4%
Secteur Economie et tourisme	5,9	6,3	8,8	-0,3	-5,3%	-2,9	-32,7%
Secteur Emploi	106,5	91,5	111,3	15,0	16,3%	-4,8	-4,3%
Secteur Agriculture et consommation	6,0	8,8	11,2	-2,8	-32,2%	-5,2	-46,2%
Secteur Migrations	4,0	5,3	3,9	-1,3	-24,3%	0,1	2,4%
Total	125,7	114,1	136,4	11,6	10,2%	-10,7	-7,8%

Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs au 31 décembre 2010. L'écart observé entre les exercices 2009 et 2010 (-34,22 EPT) est principalement imputable à l'autonomisation du CNIP au 1^{er} janvier 2010.

Effectifs en valeur de poste complet, services du département

	CO	CO	CO	CO	CO	Différences	
	2010	2009	2008	2007	2006	entre C10 et C09	entre C10 et C06
Secrétariat général	5,50	5,50	6,50	7,20	6,70		-1,20
Secteur Economie et tourisme							
Service de l'économie ^{1/2/5}	22,50	27,90	20,20			5,40	22,50
Service de promotion économique (jusqu'à fin 2007)				6,00	6,00		-6,00
Observatoire cantonal (jusqu'au 30 juin 2007)					24,05		-24,05
Service des poursuites et faillites ¹	56,70	53,70	52,80	58,90	59,50	3,00	-2,80
Service du commerce et des patentes (jusqu'à fin 2007)				6,40	6,00		-6,00
Evologia	11,80	11,18	9,50	10,45	9,89	0,62	1,91
Secteur Emploi							
Service de l'emploi ^{3/4}	88,14	117,55	93,15	93,43	94,53	29,41	-6,39
Service de surveillance et des relations du travail ⁴	27,50					27,50	27,50
Service de l'inspection & de la santé travail ³			7,60	9,00	9,00		-9,00
CNIP ⁶		33,00	36,40	35,20	31,05	33,00	-31,05
Secteur Agriculture et consommation							
Service de l'agriculture	22,62	22,78	21,52	21,43	25,19	0,16	-2,57
Service de la consommation et aff. vétérinaires ⁵	38,85	33,85	40,55	32,84	36,70	5,00	2,15
Secteur Migrations							
Service des migrations	74,68	76,50	65,15	64,24	64,12	1,82	10,56
Service de la cohésion multiculturelle	12,40	12,95	12,95	11,45	11,45	0,55	0,95
Total	360,69	394,91	366,32	356,54	384,18	-34,22	-23,49
<i>Variation en %</i>						-9,3%	-6,1%

¹Transfert du registre du commerce au 1er janvier 2008.

²Intégration de Développement économique Neuchâtel (DEN) Sàrl au 1er janvier 2009.

³Transfert du service de l'inspection et de la santé au travail au 1er janvier 2009.

⁴Création du service de surveillance et des relations du travail au 1er janvier 2010.

⁵Transfert de l'office du commerce au 1er janvier 2010.

⁶Autonomisation du CNIP au 1er janvier 2010.

4.5.1.3. Investissements

Pour l'exercice 2010, le budget des investissements du DEC prévoyait 7,1 millions de francs de dépenses nettes. Les comptes bouclent avec des dépenses nettes de 2,4 millions de francs, soit une différence de 4,5 millions de francs. Cette différence est principalement imputable au crédit destiné aux prêts pour la réalisation de projets de politique régionale, la tranche budgétaire 2010 (4 millions de francs) n'ayant pas été utilisée, aucun nouveau projet n'ayant été contracté; des projets sont par contre à l'analyse.

4.5.1.4. Fonds

Les tableaux suivants présentent l'évolution des charges et revenus par nature des fonds appartenant à l'Etat, géré par le département de l'économie. Par rapport au budget, les comptes 2010 enregistrent une baisse de 10,2 millions de francs (-23,3%) des charges et des revenus. Cette baisse est due à la fois, du point de vue des charges, à l'évolution des subventions accordées (-8,1 millions de francs) et des subventions redistribuées (-2,7 millions de francs). Les subventions accordées diminuent ainsi de 3,1 millions de francs au fonds d'intégration professionnelle, de 3,5 millions de francs au fonds de promotion de l'économie et de 1,5 million de francs au fonds de politique régionale. La baisse des subventions redistribuées est imputable uniquement au fonds de politique régionale.

Les bonifications budgétaires étant globalement conformes au budget, la diminution des charges susmentionnées bénéficie dans une large mesure au maintien de la fortune des fonds concernés, les prélèvements aux financements spéciaux diminuant de 6 millions de francs par rapport au budget et l'attribution à ces mêmes financements augmentant de 0,8 million de francs.

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009	Différence entre C10 et B10		Différence entre C10 et C09	
	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>%</i>	<i>en mios</i>	<i>%</i>
Charges							
Charges de personnel	0,1	0,2	0,2	-0,2	-76,9%	-0,2	-77,1%
Biens, serv. & march.	0,0	0,0	0,4	0,0	-6,6%	-0,4	-89,4%
Amortissements	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0%	0,0	-1,7%
Subv. accordées	30,4	38,5	35,6	-8,1	-21,0%	-5,2	-14,6%
Subv. redistribuées	1,3	4,0	1,4	-2,7	-67,3%	-0,1	-6,8%
Attr. fin. spéciaux	0,8	0,0	0,0	0,8	NA	0,8	3255,3%
Imputations internes	0,5	0,5	0,6	0,0	0,0%	-0,2	-27,1%
Total	33,6	43,8	38,8	-10,2	-23,3%	-5,2	-13,5%
Revenus							
Revenus des biens	0,0	0,0	-0,4	0,0	18,2%	0,3	-88,5%
Contributions	-0,5	-0,2	-0,2	-0,3	126,9%	-0,3	123,2%
Subventions acquises	-9,8	-11,4	-10,7	1,6	-13,8%	0,9	-8,3%
Subv. à redistribuer	-1,3	-4,0	-1,4	2,7	-67,3%	0,1	-6,8%
Prél. fin. spéciaux	-13,3	-19,3	-2,7	6,0	-31,3%	-10,6	396,4%
Imputations internes	-8,6	-8,8	-23,4	0,2	-1,7%	14,8	-63,2%
Total	-33,6	-43,8	-38,8	10,2	-23,3%	5,2	-13,5%

	Comptes 2010		Budget 2010		Comptes 2009	
	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>
Fonds pour l'intégration professionnelle	19,8	-19,8	23,1	-23,1	21,7	-21,7
Fonds de promotion de l'économie	9,9	-9,9	13,4	-13,4	13,3	-13,3
Fonds d'aide aux régions de montagne	0,3	-0,3	0,3	-0,3	0,6	-0,6
Fonds politique régionale	3,3	-3,3	6,7	-6,7	2,9	-2,9
Fonds viticole	0,3	-0,3	0,3	-0,3	0,3	-0,3
Total	33,6	-33,6	43,8	-43,8	38,8	-38,8
	Différence entre C10 et B10			Différence entre C10 et C09		
	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	<i>en %</i>	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	<i>en %</i>
Fonds pour l'intégration professionnelle	-3,3	3,3	-14,2%	-1,9	1,9	-8,8%
Fonds de promotion de l'économie	-3,5	3,5	-25,8%	-3,4	3,4	-25,7%
Fonds d'aide aux régions de montagne	0,0	0,0	-12,9%	-0,3	0,3	-45,6%
Fonds politique régionale	-3,4	3,4	-50,5%	0,4	-0,4	13,6%
Fonds viticole	0,0	0,0	-6,6%	0,0	0,0	-9,9%
Total	-10,2	10,2	-23,3%	-5,2	5,2	-13,5%

4.5.1.5. Examen de détail par service

Secrétariat général

Le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) représente dans les comptes 2010 une charge de plus de 2 millions de francs au travers des subventions accordées, du déficit pris en charge, des prestations des services centraux et des pertes sur débiteurs. Deux expertises commandées au cours de l'année sous revue montrent que l'autonomisation du CNIP a été réalisée dès le départ, au 1^{er} janvier 2010, "dans des conditions excluant toute possibilité de succès". En effet, aucun capital de dotation ne lui a été accordé, alors que les comptes 2009 présentaient un déficit de plus de 2 millions de francs et qu'il ne disposait alors au plan financier ni de débiteurs ni d'en cours. Ces analyses concluent qu'à court terme, le CNIP ne peut pas survivre sans le soutien financier de l'Etat du fait d'un manque de liquidités et par manque de rentabilité.

Trois options ont été analysées, à savoir:

- la liquidation du CNIP qui est à privilégier si ce dernier ne parvient pas à présenter rapidement un plan d'affaires crédible, y compris un planning de sa mise en œuvre;
- la réintégration du CNIP dans le giron de l'Etat, qui ne doit pas être privilégiée car elle ne fournit pas de solution aux problèmes en liens directs avec l'accomplissement de la mission de l'institution;
- le repositionnement stratégique du CNIP qui est l'option à privilégier moyennant l'établissement rapide d'un plan d'affaires crédible, incluant un plan de mise en œuvre. Ce plan d'affaire doit être porté par un management disposant de la volonté et des compétences nécessaires à une implémentation conséquente des nombreuses et difficiles mesures à mettre en œuvre.

Comme mentionné au chapitre 4.5.1.1 ci-dessus, le Conseil d'Etat, après avoir envisagé la fermeture du CNIP, a choisi la voie de son redéploiement au vu de son utilité pour les formations de réinsertion et l'attachement qu'y portent les industries du Val-de-Travers. Il a été nanti d'un rapport du Conseil d'administration du CNIP, élaboré en collaboration avec le gérant administratif mandaté, qui traite notamment des missions de formation continue et de réinsertion que doit remplir le CNIP.

Un nouveau rapport a été commandé pour ce qui concerne l'élaboration du plan d'affaires et son plan de mise en œuvre ainsi que pour clarifier les missions du CNIP en relation avec les autres centres de formation continue que sont le CIFOM, le CPLN et le CPMB ainsi que la délimitation des tâches avec les ateliers existants.

Pour 2011, comme prévu dans le rapport 08.047, l'aide de l'Etat correspondra à la non facturation de la mise à disposition des bâtiments, y compris leurs charges financières ainsi que d'entretien et d'exploitation, des prestations des services informatiques, des ressources humaines et de l'économat, le tout représentant un montant budgété de 880.000 francs.

Dans le cadre de ses visites des services, la sous-commission se rendra au CNIP dans le courant du premier semestre 2011, après la mise à disposition du rapport attendu pour le mois de mai.

Service de l'économie

En préambule, l'adjointe au chef du service de l'économie rappelle que l'office du commerce a été rattaché dès le 1^{er} janvier au service de la consommation et des affaires vétérinaires, ce qui explique notamment le transfert du chapitre des patentes et concessions.

Après le refus en votation populaire le 17 mai 2009 de la nouvelle loi sur la police du commerce et des établissements publics, le Conseil d'Etat a remis l'ouvrage sur le métier en conservant deux lois distinctes, voire en sortant de la loi sur la police du commerce ce qui concerne les magasins pour en faire éventuellement une troisième loi. L'objectif de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions législatives est prévu au 1^{er} janvier 2013.

Au chapitre du compte des investissements, crédits d'engagements ouverts, la sous-commission observe que les 4 millions de francs prévus au budget n'ont pas été engagés et même qu'à ce jour, le crédit de 14 millions de francs n'a pas été entamé.

L'adjointe au chef de service confirme que ce montant global correspond à la part cantonale d'investissement nécessaire à la libération des aides fédérales au titre de la politique régionale pour un montant global équivalent et cela pour les investissements de la période 2008-2011. A défaut de projets susceptibles de bénéficier de ces aides et dont la décision d'exécution doit tomber d'ici la fin de l'année, la part fédérale qui a déjà été versée au canton devra être remboursée. L'écart par rapport au budget provient de la difficulté de prévoir la vitesse d'avancement des projets concernés.

Les aides octroyées au titre de la nouvelle politique régionale sont de deux types, à savoir:

- des prêts sans intérêts, remboursables, qui sont imputés aux investissements dans les comptes cantonaux au chapitre du patrimoine administratif et apparaissent comme tels au bilan; cette manière de procéder est discutable dans le sens où d'une part il ne s'agit pas d'un investissement proprement dit puisque les montants sont remboursés et que d'autre part, elle ampute d'autant le montant des autres investissements, autorisés dans le cadre du respect des limites fixées par le frein aux dépenses et à l'endettement. Au plan pratique, ces prêts font l'objet de décision d'octroi au porteur du projet mais ne sont versés qu'au moment où les travaux sont terminés selon le même principe que pour les subventions. Le porteur de projet doit donc lui-même financer son investissement, mais la décision d'octroi de prêt doit lui permettre de faciliter sa recherche de financement auprès des prêteurs;
- des aides à fond perdu qui sont prélevées au fonds de la politique régionale; ces aides sont libérées par tranches au fil de l'avancement du projet avec une retenue de 20% des montants et selon des règles bien établies.

Un même projet peut bénéficier des deux types d'aides cumulés.

D'ici fin 2011, plusieurs projets, dont Microcity, pourront bénéficier d'aides de la nouvelle politique régionale.

Tourisme neuchâtelois

Le chef du département attend du comité stratégique de Tourisme neuchâtelois une proposition de mandat de prestations pour pouvoir libérer des montants de subventions, conformément aux dispositions de la loi y relative. En revanche, le versement de la part sur le produit des patentes n'est pas remis en cause puisqu'il dépend de la loi sur les établissements publics. Si l'on ajoute la loi sur le tourisme, les relations entre le Conseil d'Etat sont régies par trois lois différentes. En clair, le versement de la part du produit des patentes qui se monte à 1 million de francs environ n'est pas remis en cause. En revanche, les modalités du versement des 500.000 francs de subvention supplémentaire doivent être réglées. De plus, il existe des désaccords entre le service financier et Tourisme neuchâtelois, d'une part, en ce qui concerne l'échéance du versement de la part des produits des patentes et, d'autre part, sur le solde au bilan et le compte courant de Tourisme neuchâtelois dans les comptes de l'Etat dont le service financier exige qu'ils soient réglés avant parallèlement à la signature de la convention.

Le chef du département souhaite apaiser ces divergences qui relèvent pour une bonne part de relations entre personnes. Tourisme neuchâtelois convoquera un comité stratégique pour avancer dans ce dossier.

La sous-commission mettra à son programme 2011 la visite de Tourisme neuchâtelois pour tenter de se renseigner de façon plus détaillée sur la situation qui prévaut et pour s'enquérir de

l'affectation des 500.000 francs que le Grand Conseil a octroyé par voie d'amendement au budget 2011 lors de sa session de décembre 2010.

Service de l'emploi

Après une année 2010 mouvementée qui a vu le départ du chef de ce service et son remplacement ad intérim par une personne qui avait également d'autres tâches professionnelles à assumer, une nouvelle cheffe de service a été nommée dès le 1^{er} janvier 2011 et est secondée dès le 1^{er} février par un chef de service adjoint.

Malgré ces deux nominations, ce service fonctionne avec des effectifs réduits au niveau des cadres puisque les postes du chef de l'office régional de placement (ORP) et de son adjoint sont vacants.

Durant l'année 2010, des priorités ont dû être fixées pour la marche du service, notamment en mettant l'accent sur le "service clients", ce qui a conduit à reporter à 2011 divers projets tels que la communication ou le regroupement, dans l'attente du personnel disponible et de la nomination des nouveaux responsables.

Dans ces conditions, et même avec un service minimum, les collaborateurs ont accumulé nombre d'heures supplémentaires.

En ce qui concerne les ORP, ils sont appelés à être regroupés sous la direction d'un seul chef. Les structures des ORP de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont très différentes; la nouvelle cheffe du service de l'emploi analysera ce qui se passe dans les autres cantons pour mettre en place la nouvelle structure.

La séparation du service de surveillance et des relations du travail (SSRT) d'avec le service de l'emploi n'est pas conforme à la loi, le SSRT en tant que service n'existant pas aux yeux de la législation neuchâteloise. Dans la réalité des faits, au 1^{er} janvier 2011, le SSRT a été provisoirement rattaché au service de l'emploi et le service de l'emploi coiffe les trois offices rattachés au SSRT à savoir l'office de contrôle (OFCO), l'office de l'inspection du travail (OFIT) et l'office juridique et de surveillance (OJSU).

Enfin, le chef du département informe la commission qu'il a mis fin aux relations de travail avec un collaborateur qui a eu un comportement contraire aux bonnes mœurs avec ses collègues.

La sous-commission organisera une visite du service de l'emploi dans le courant du second semestre de 2011, à savoir lorsqu'il aura pris son nouveau "régime de croisière".

Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) (chapitre AVS/AI)

En introduction, le directeur de la CCNC rappelle que deux crédits complémentaires pour un montant total de 15,4 millions de francs ont dû être sollicités en cours d'année pour assumer les charges de prestations complémentaires et d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative. Il relève un problème de communication avec le service financier dans ces demandes et informe que le contrôle cantonal des finances (CCFI) a été chargé d'un audit dont il rendra le résultat au Conseil d'Etat le 28 février 2011. Il ajoute que le fonctionnement de la caisse de compensation et par voie de conséquence du secteur des prestations complémentaires a été jugé correct tant par l'organe de révision PWC que par l'organe surveillance qu'est l'office fédéral des assurances sociales (OFAS). Après examen par le gouvernement, cet audit devrait être transmis à ces instances. De plus, le délégué au redressement des finances de l'Etat a confirmé au directeur de la CCNC qu'il n'y avait rien à gagner au chapitre des prestations complémentaires ni à celui des allocations pour personnes sans activités lucratives, les dispositions légales étant clairement fixées.

Les écarts importants entre budget et comptes, qui engendrent le recours aux crédits complémentaires s'expliquent en particulier par les dossiers qui aboutissent à des obligations de versements avec effets rétroactifs pouvant entraîner des dépenses atteignant plus de 300.000 francs par dossier, sans possibilité de récupération fiscale puisque les prestations complémentaires sont légalement exonérées de l'impôt

En réponse à une question de la sous-commission relative aux montants des frais d'administration qui présentent des nombres ronds, le directeur de la CCNC précise que ces frais en matière de prestations complémentaires ne sont déterminés de manière définitive qu'au moment du bouclage des comptes de la caisse AVS. La CCNC a, conformément aux directives fédérales, jusqu'au 20 février de l'année suivante pour annoncer les frais d'administration de la caisse AVS. Pour l'Etat de Neuchâtel, la date butoir est fixée à mi-janvier.

Ainsi, tous les ans, les comptes sont bouclés sur la base d'une estimation. Ce n'est qu'en février, au bouclage définitif des comptes d'administration des prestations complémentaires, que la CCNC envoie un courrier au DEC, indiquant la différence qui sera imputée sur l'année suivante.

Par exemple, en 2009, la CCNC a bouclé les frais d'administration des prestations complémentaires avec l'Etat avec 1.760.000 francs alors qu'en réalité les coûts se sont montés à 1.763.594 francs; la différence de 3594 francs a été facturée avec les comptes 2010.

Pour les comptes 2010, les frais d'administration des prestations complémentaires (y compris les 3594 francs) ont été bouclés sur la base d'une estimation de 1.660.000 francs alors que le résultat des comptes 2010 affiche 1.657.199,09 francs; la différence négative de 2800,91 francs sera reportée dans les comptes 2011.

En outre, cette année, lors de la répartition entre les frais d'administration des prestations complémentaires AVS et AI 2010, la CCNC a scindé les 1.660.000 francs à raison de 1.050.000 francs AVS et 610.000 francs AI (soit environ 60% et 40 %) alors qu'en finalité les prestations, quant à elles, se répartissent à raison de 65% et 35 %. La CCNC a pratiqué ainsi pour éviter de demander d'autres crédits supplémentaires qui se seraient de toute manière compensés l'un et l'autre; la distinction de ces frais d'administration AVS et AI n'est pas de toute façon pas très significative!

De plus, le directeur de la CCNC indique qu'au titre des frais d'administration des prestations complémentaires (PC) celle-ci se trouve dans la moyenne inférieure suisse des coûts par dossier. Une statistique, certes ancienne car datant de 2006, soit avant l'entrée en vigueur de la RPT qui a complètement modifié le financement des PC et leurs frais administratifs et se basant sur les chiffres de 2004, corrobore cet état de fait.

Toutefois et même s'il y a lieu d'être prudent dans l'interprétation des chiffres, elle est au sens du directeur de la CCNC assez explicite sachant qu'en 2004 le secteur des PC comptait 4 personnes à plein temps pour le traitement des dossiers dont les versements étaient de l'ordre de 100 millions de francs et qu'à fin 2010, pour des prestations d'environ 140 millions de francs, le secteur des PC compte 6 personnes pour 5,1 EPT. L'organe de révision a relevé que l'effectif du secteur des PC au titre du traitement des dossiers était insuffisant et il a suggéré de l'étoffer. Parallèlement, il faut souligner que d'une manière générale, l'environnement structurel et organisationnel du secteur des PC s'est développé et professionnalisé notamment par la restructuration des anciennes agences AVS qui sont devenues des agences régionales. Ainsi le personnel des agences régionales AVS en charge de la réception des dossiers PC suit des cours spécifiques de formation sur la matière des PC aux frais de la CCNC.

Enfin, le directeur de la CCNC indique que le budget 2011 est faux en raison du retard pris dans l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le financement des EMS suite au lancement du référendum qui n'a finalement pas abouti. Quant au montant relatif aux allocations familiales des travailleurs agricoles, il échappe complètement à la maîtrise de la CCNC, ce dossier étant intégralement géré par la Confédération. Le montant figurant aux comptes 2011 est une estimation de celle-ci.

Service des migrations

En introduction, le chef de service relève que les charges nettes sont largement en dessous du budget 2011 mais légèrement plus élevées que dans les comptes 2009. La forte diminution des dépenses pour requérants d'asile (RA) provient de la baisse à la fois du nombre de personnes en procédure d'asile (permis N) et des admissions provisoires. Le nombre de nouveaux permis réfugiés est, en revanche, en forte hausse, de +30%.

Actuellement, les centres de premier accueil présentent un taux d'occupation de 100% et les recherches d'appartements pour le second accueil restent difficiles. Selon la situation actuellement observée dans les pays du Maghreb, et selon les prévisions de la Confédération, une structure supplémentaire d'accueil va devenir nécessaire pour deux raisons: tout d'abord, concernant les cas NEM et RAD, certaines personnes ne peuvent pas être renvoyées de Suisse et restent dans les cantons où elles résident, au bénéfice de l'aide d'urgence. Vu leur situation, un logement en appartement (deuxième accueil) représenterait un mauvais signal qui leur serait donné. Ensuite, en fonction des événements qui se passent actuellement en Afrique du Nord, une centaine de places pourrait être nécessaire et utilisable de suite. La solution de l'utilisation d'abris de protection civile, qui sont des constructions peu dommageables, pourrait être avantageuse, mais leur mise à disposition relève de la compétence des communes.

Comme mentionné dans le rapport de gestion de ce service, les tensions et les violences s'accroissent: les requérants en provenance de Tunisie ou de Lybie par exemple sont pour

certaines d'entre eux des anciens indicateurs du régime en place et montrent parfois un comportement particulièrement raciste envers les populations noires, sans compter les aspects liés à de potentiels trafics de drogue.

La répartition des demandeurs entre les cantons relève de dispositions fédérales et la clé de répartition attribue 2,4% d'entre eux au canton de Neuchâtel qui a l'obligation de les accueillir sans disposer de droit de réquisition de locaux.

Le prélèvement de 700.000 francs à la réserve ODM représente le quart du montant qui avait été attribué au canton en 2007 pour une durée de quatre ans. Il pourrait servir en particulier à financer les charges de surveillance des centres au titre de la sécurité des collaborateurs qui sont de plus en plus l'objet de violences.

Selon les informations mentionnées par le chef de ce service, le budget 2011 risque d'être très limite, même sans tenir compte des récents événements africains. Dès lors, la sous-commission propose un amendement visant à ne pas prélever cette somme sur les comptes 2010 pour pouvoir cas échéant l'utiliser en compensation de crédits supplémentaires potentiels en 2011.

4.5.1.6. Conclusions

La sous-commission remercie le chef du département ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs de leur engagement et de leur disponibilité.

Elle demande à la commission de prendre à son compte sa proposition de renoncer au prélèvement de 700.000 francs à la réserve ODM au vu, d'une part, du résultat des comptes 2010 et, d'autre part, des prévisions d'accroissement de charges prévisibles en 2011 au chapitre des migrations au vu de la situation internationale.

4.5.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.5.2.1. Généralités

A fin 2009, la sous-commission s'était fixé l'objectif ambitieux de visiter quasi tous les services du département de l'économie en 2010. Ce défi a été partiellement tenu en raison, d'une part, des événements politiques de l'été 2010 et, d'autre part, du changement de présidence de la sous-commission. Toutefois, plusieurs services ont été visités et la sous-commission tient ici à remercier les responsables de ces services de leur accueil et de leur disponibilité.

Au vu des événements politiques, il a été décidé à l'automne 2010 que le rapport sur la gestion du département ne serait pas inclus dans le rapport de la sous-commission relatif au budget 2011, mais reporté à celui accompagnant les comptes 2010.

4.5.2.2. Services visités

Service de l'emploi (SEMP)

Dans son rapport à l'appui des comptes et de la gestion 2009, la sous-commission exprimait "*le souhait de pouvoir consacrer du temps au projet de réorganisation en cours au sein du SEMP*" et de "*pouvoir faire une séance dite de gestion à fin avril – début mai 2010*".

Cette visite s'est effectivement déroulée le 4 juin 2010. Cependant, la sous-commission, au vu des mutations qui sont encore intervenues depuis lors, a souhaité procéder à une nouvelle visite en 2011 et fera rapport avec les comptes 2011.

Service des migrations (SMIG)

La sous-commission a visité le service des migrations le 7 juin 2010.

Ce service a été créé rapidement en fusionnant deux autres services, ce qui engendre quelques problèmes de fonctionnement, au vu du peu de temps à disposition pour réfléchir à tout ce qui doit être mis en place. Il regroupe trois offices à savoir l'office du séjour et de l'établissement (OSET), l'office social de l'asile (OSAS) et l'office de la main d'œuvre étrangère (OMOE). Il dispose également d'une direction juridique qui lui est propre et indispensable au vu de la nécessité de motiver les décisions des différents offices de ce service et en particulier les décisions négatives. Souvent, les décisions sont attaquées mais peu sont cassées ce qui confirme l'utilité et les compétences de cette direction.

L'administration du service des migrations est située à Tivoli Neuchâtel; deux bureaux d'accueil existent à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (Charmettes) et deux centres d'accueil se trouvent à Couvet et Fontainemelon.

Au chapitre des ressources humaines, la question de la collocation des cadres a déjà été évoquée avec une classification des fonctions qui n'a toujours pas abouti depuis 2005. A fin 2008, une grille de fonctions a été établie par le service des ressources humaines de l'Etat mais que le gouvernement ne l'a pas acceptée. L'outil de 2005 est donc toujours maintenu ce qui n'est pas satisfaisant. Dans les conditions actuelles, la politique générale de fidélisation, de formation continue et de motivation des personnes dans le cadre de réorganisation ou de fusion de services n'est pas attractive. En ce qui concerne les effectifs du SMIG, ils peuvent être considérés comme suffisants pour autant que tous les collaborateurs soient en place. Or, en juin 2010, plusieurs absences pour maladie de longue durée sont enregistrées en particulier à l'OSET et à la direction juridique. Il est relevé que le travail quotidien dans ces offices est particulièrement éprouvant au vu des dossiers traités qui relèvent à la fois des volets finances, social et politique. Aucune démarche n'a été entreprise pour tenter de décharger les personnes au front et voir si les responsabilités sont correctement partagées et assumées. De plus, il n'y a pas de besoin exprimé par les collaborateurs pour organiser des débriefings structurés. Une démarche d'information des collaborateurs a été faite avec la police mais n'a pas eu de suite significative.

L'OSAS est dispersé sur cinq sites, ce qui ne favorise pas la création de notion de groupe.

La sous-commission rappelle que le recours au fonds de restructuration de l'Etat est possible pour le financement de projets sollicité par les services.

L'OMOE a des contacts avec le service de l'emploi mais ne s'occupe que des ressortissants étrangers. En revanche, le regroupement de l'OMOE et de l'OSET dans un même service permet de traiter à la fois les questions d'autorisation d'emploi et de séjour des étrangers, ce qui est favorable tant pour les employée que pour les employeurs.

Il existe légalement trois catégories d'employés en fonction de leur provenance, à savoir:

- les ressortissants de l'Union européenne des 17 pour lesquels aucun contingentement n'existe;
- les ressortissants des 8 pays de l'Union européenne élargie par rapport auxquels un contingentement existe et envers qui la priorité doit être donnée aux Suisses en fonction des formations, diplômes et CV requis;
- les ressortissants des états tiers pour lesquels l'employeur doit pouvoir justifier n'avoir trouvé ni en Suisse, ni dans les 27 états européens les personnes ayant les qualifications requises. Des facilités existent cependant pour les cadres dirigeants et les étudiants ayant fait des années d'études ou des doctorats en Suisse. Dans ces cas, l'accord de l'office fédéral des étrangers doit être requis.

L'OMOE entretient des relations étroites avec les ORP.

Au plan de la législation, les modifications des lois fédérales sur les étrangers et sur l'asile nécessitent une nouvelle loi cantonale qui est en cours de travail. Cependant, la succession des modifications législatives au plan fédéral (libre circulation des personnes, renvoi des criminels étrangers, etc.) rend difficile le choix de l'opportunité temporelle de promulguer la loi cantonale. Cette évolution se passe aussi en parallèle avec celle des accords de Schengen et Dublin.

La sous-commission s'est ensuite rendue au centre d'accueil de Fontainemelon pour une présentation et une visite en compagnie de sa responsable.

Les deux centres d'accueil de Couvet et Fontainemelon ont chacun une capacité d'hébergement de 80 personnes. En juin 2010, 72 personnes se trouvaient à Couvet et 65 à Fontainemelon.

Plus de la moitié des personnes de ces centres d'accueil sont soit des "non entrée en matière (NEM)" soit des "requérants d'asile déboutés (RAD)". Il existe aussi deux cas de mineurs non accompagnés (MNA).

La structure d'encadrement de Fontainemelon comprend, en semaine, entre 07h00 et 19h00 trois collaborateurs sociaux, une secrétaire, deux enseignants et un intendant.

De 19h00 à 07h00 ainsi que le week-end, il n'y a qu'un veilleur qui doit faire appel à la police en cas de problème de tensions verbales ou physiques entre résidents.

Trente personnes environ, toutes catégories confondues, arrivent en moyenne chaque mois dans le canton en premier accueil et y restent six mois en centre d'accueil dans le but de leur sociabilisation. Ensuite, et pour autant que leur situation le permette, elles se voient octroyer un

appartement, ce qui dans la réalité devient de plus en plus rare vu que les proportions de NEM et RAD augmentent. La Confédération essaie d'équilibrer les différentes populations disséminées dans les cantons.

Les conditions d'hébergement sont identiques pour ces catégories de populations avec remise de l'argent liquide tous les dix jours mais un contrôle deux fois par jour des personnes NEM et RAD qui sont à l'aide d'urgence.

Les personnes en procédure touchent de l'office social 300 francs par mois pour celles qui sont en centre d'accueil ou 480 francs par mois pour celles qui sont en appartement.

Pour les personnes en procédure, la Confédération verse aux cantons 54 francs par jour qui doivent couvrir l'ensemble des coûts y compris logement et caisse maladie. Pour les personnes NEM ou RAD, il s'agit d'un forfait unique de 4000 francs quelle que soit la durée du séjour.

Les personnes qui ne sont ni NEM ni RAD peuvent aller chercher du travail s'ils sont depuis plus de trois mois en Suisse. Elles sont pour la plupart occupées dans des travaux d'utilité publique tels que réparation des dégâts de sangliers, déblaiement des routes, arrachage des plantes parasites etc. sur une base volontaire et touchent une rémunération symbolique pour ces prestations. Le centre d'accueil veille cependant à ce que ces occupations n'entrent pas en concurrence avec les travaux des entreprises.

Au chapitre de la santé, les contrôles sanitaires aux centres d'accueil fédéraux ne se font plus et chaque centre doit se débrouiller pour détecter les cas de maladie. Le cabinet médical de Fontainemelon est à disposition mais n'est que peu utilisé.

L'application des procédures de renvoi entraîne parfois la disparition des personnes concernées. En cas de disparition, le service clôt le dossier et transmet les informations à la banque de données centrale à Berne.

Depuis 2006, la longueur des procédures (entre deux et trois ans) au plan fédéral entraîne le fait que des personnes qui ont trouvé du travail et vivent dans des appartements peuvent se voir du jour au lendemain retirer leur permis N et recevoir une décision négative si leur dossier a débouché sur un refus.

Pendant leur séjour dans les centres d'accueil, les requérants sont tenus de suivre une fois par jour un cours de français, de s'occuper eux-mêmes de la cuisine.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

La sous-commission a visité le SCAV le 20 août 2010.

Ce service occupe des locaux à quatre adresses différentes, à savoir:

- Jehanne-de-Hochberg 5, à Neuchâtel, qui est le site principal,
- Espacité, La Chaux-de-Fonds qui abrite l'office du commerce,
- Cernier qui s'occupe de métrologie avec deux collaborateurs,
- Montmollin qui héberge le centre collecteur des déchets carnés.

Il compte 55 collaborateurs dont 4 apprentis (1 laborantin en chimie, 1 laborantin en biologie, 2 employés administratifs) 4 personnes venant des ORP au vu des limitations des effectifs de personnel, le tout représentant 39,85 EPT. A ce nombre viennent s'ajouter des collaborateurs externes à savoir 10 éducatrices PAM qui dispensent dans les écoles des cours de prévention contre les morsures de chiens, 3 inspecteurs du bétail, 25 inspecteurs de ruchers et 3 vétérinaires officiels.

Les trois missions principales du SCAV sont:

- La protection des consommateurs,
- La protection des animaux,
- La sécurité publique relative aux chiens dangereux.

La protection des consommateurs s'applique par le biais des prestations suivantes:

- La sécurité alimentaire,
- La police du commerce,
- Les eaux de baignade,
- Le contrôle des vendanges,
- La vérification de poids et mesures,

- La lutte contre les zoonoses (maladies animales pouvant se transmettre à l'Homme telles que la grippe aviaire ou la salmonellose).

La sécurité alimentaire et la police du commerce permettent de regrouper le contrôle de toute la filière alimentaire et d'avoir un seul répondant de l'Etat pour les entreprises concernées.

Quant à la vérification des poids et mesures, elle concerne surtout le contrôle des équipements de mesure tels que balances, pompes à essence, camions citernes, outillage des acheteurs d'or.

La protection des animaux a pour mission de veiller à la santé animale et au bien-être des animaux.

Au chapitre de la santé animale, il s'agit de la lutte contre les épizooties et les zoonoses qui peuvent présenter peu de problèmes pour les animaux eux-mêmes mais de sérieux dangers pour les êtres humains. La surveillance de la "morgue" des animaux de Montmollin fait aussi partie des tâches de ce service.

Les tâches de sécurité publique concernent la protection de la population contre les chiens dangereux. Ce chapitre relève pour beaucoup de l'émotionnel. A ce sujet, il est prévu qu'une nouvelle loi fédérale sur les chiens rentre en vigueur dans un ou deux ans pour uniformiser les dispositions cantonales aujourd'hui disparates, ce qui nécessitera pour le canton de Neuchâtel une modification de la loi cantonale. Neuchâtel a déjà des dispositions qui vont dans le sens de la future loi mais aura besoin de ressources supplémentaires pour la procédure de délivrance des autorisations de détention des chiens dangereux.

Les bases légales sur lesquelles s'appuie le SCAV sont essentiellement d'essence fédérale avec des dispositions d'application cantonales. Les responsables du SCAV relèvent une inflation des exigences fédérales qui sont de plus en plus étendues et contraignantes avec des contrôles fréquents de la Confédération qui débouchent sur des rapports transmis au service, accompagnés de recommandations sur les mesures correctives à prendre. Lors de l'audit suivant, une vérification de l'application des recommandations se fait. Le chef du département est régulièrement informé des remarques faites et des mesures prises.

La Confédération est sous une pression croissante découlant des accords bilatéraux et le SCAV a vu débarquer en 2009 une équipe européenne pour mener un audit. Les responsables du SCAV relèvent que Neuchâtel ne peut pas remplir toutes les exigences de la Confédération au vu de son manque d'effectifs.

Une enquête anonyme de satisfaction des collaborateurs du SCAV a été menée en 2009. Le taux de participation a atteint le score appréciable de 75%. La moyenne des notes est de 4,58 sur 6, comparable au résultat de la Confédération de 4,65.

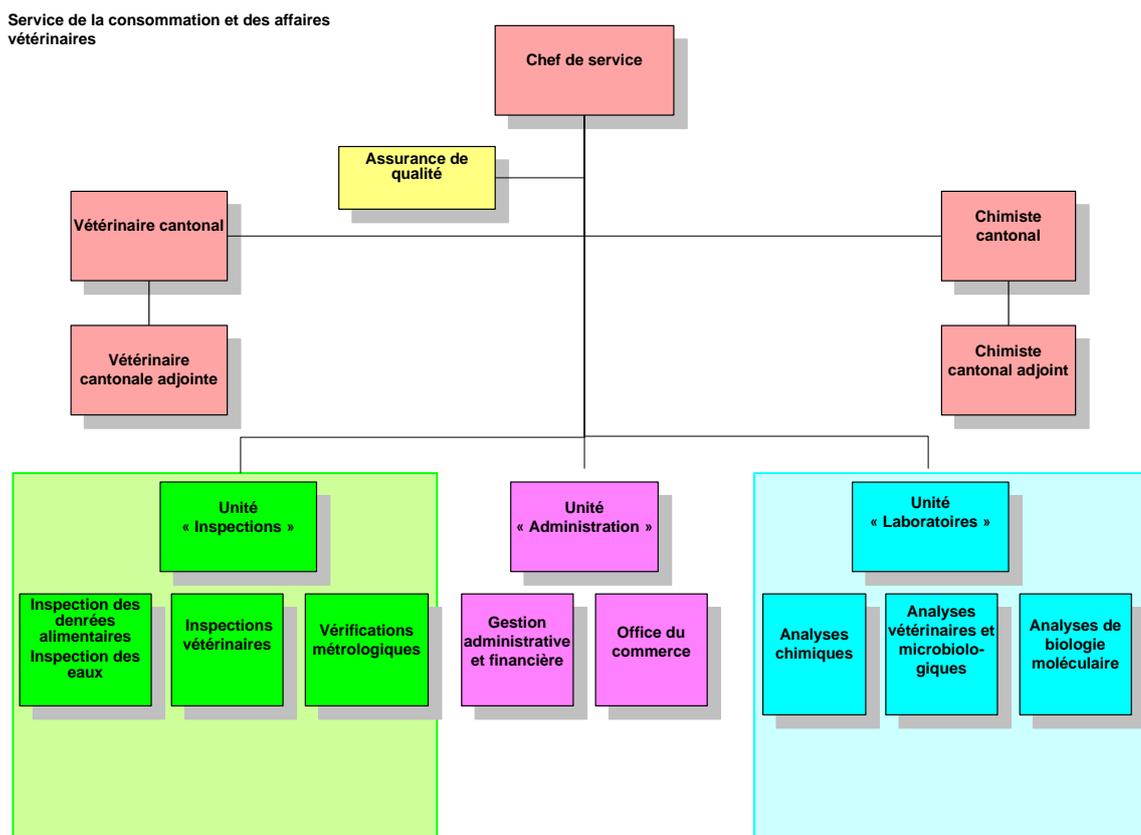
Les employés du SCAV apprécient positivement leur travail du point de vue de sa nature, de son utilité, de la mission de service public, de l'autonomie ou de sa conciliation avec la vie privée.

Mal notés est par contre la rémunération et l'attrait du canton comme employeur. Le service est aussi médiocrement apprécié pour ses aspects d'organisation, de cohésion et de direction. Cette insatisfaction est essentiellement le fait de non cadres qui sont peu enthousiastes quant à la communication de la direction et aux efforts d'amélioration du service. L'éloignement hiérarchique explique probablement en partie ce mécontentement, la satisfaction étant élevée pour ce qui concerne le fonctionnement des sections.

Sur tous les points mal notés, l'évolution depuis la création du SCAV est considérée comme négative ce qui peut être attribué à une perte de proximité. Si ces aspects nécessitent amélioration, ils ne mettent toutefois pas en cause la qualité des prestations du service qui peut compter sur un personnel motivé et globalement satisfait.

Sur la base de cette enquête, la direction a pris plusieurs décisions visant à améliorer le niveau de satisfaction dans les domaines de sa compétence.

L'organigramme du SCAV figure ci-après:



Les trois unités correspondent à trois domaines liés à des métiers.

Dans l'unité "Laboratoires" le volet analyses vétérinaires et microbiologiques concerne aussi le canton du Jura.

Fonctionnement de la direction

La direction du service est assumée conjointement par le vétérinaire cantonal (chef de service), le chimiste cantonal et leurs adjoints respectifs.

Les compétences et les responsabilités propres du chimiste cantonal et du vétérinaire cantonal restent entières. Il s'agit là d'exigences fédérales de compétences attribuées à ces fonctions.

La surveillance de leur exécution relève du chef du Département de l'économie.

La direction élabore les objectifs généraux et spécifiques chaque législature. Elle décide des objectifs spécifiques annuels et définit les rôles et compétences lors de l'engagement du personnel.

Les suppléances au sein de la direction sont définies.

Les objectifs stratégiques ont été définis comme suit:

- Etre un service public efficace et efficient, lié à la rigueur financière, dans un cadre général d'amélioration permanente (politique qualité);
- Développer une communication transparente, tant à l'interne qu'à l'externe: importance de la communication, sollicitation fréquente des médias avec réponses essentiellement techniques qui sont transmises pour information au chef du département;
- Réaliser les prestations en tenant compte de la satisfaction des usagers;
- Maintenir un esprit d'entreprise dynamique et créer le liant entre les services qui se sont regroupés; l'introduction des délais de carence pose des problèmes au vu de la spécialisation des personnes qui sont engagées. Elle a aussi des répercussions sur les résultats des contrôles de la Confédération mais pas sur le service au public;

- Equilibrer les activités analytiques et d'inspection avec une présence maximum des personnes dans le terrain;
- Intensifier les collaborations inter cantonales;
- S'adapter constamment aux conditions externes changeantes.

Les dossiers en cours et les objectifs à moyen et long termes sont les suivants:

- Collaboration Neuchâtel – Jura; le Jura a un vétérinaire cantonal temporaire pour deux ans;
- Collaboration inter cantonale romande qui existe mais doit s'étendre;
- Intégration de l'office du commerce;
- Projet de station d'étalonnage en partenariat public privé pour les camions citernes;
- Adaptation de la législation: lois cantonales d'application des lois fédérales et lois cantonales existantes à revoir;
- Succession du chimiste cantonal en juin 2011; le poste sera mis au concours avec une mention signifiant qu'il sera repourvu par voie interne.

Enfin, les outils de gestion du SCAV sont au nombre de quatre:

- GESPA, la gestion des prestations,
- le SMI, système de management intégré,
- les tableaux de bord,
- l'excellence.

GESPA la gestion des prestations

GESPA la gestion des prestations implique de:

- définir les prestations aux usagers et aux autres entités de l'État,
- connaître le coût des prestations par la comptabilité analytique,
- suivre l'évolution des coûts au cours des années,
- fixer le niveau de qualité des prestations,
- définir des objectifs par prestation (financiers, qualité, organisation),
- contrôler la gestion en cours d'année → maîtrise du budget.

La gestion des prestations nécessite:

- la saisie des temps de travail des collaborateurs par type d'activité et par prestation (Timelead),
- une comptabilité analytique incluant les coûts des services transversaux (bâtiment, RH, économat, informatique, etc.).

Le système de management intégré (SMI)

Le système est basé sur les principes suivants:

- Tous les processus utilisés par le service sont répertoriés et documentés;
- Pour chaque processus, les 3 aspects: "Qualité", "Environnement", "Santé-Sécurité" sont pris en compte;
- Le système est régulièrement audité à l'interne par le responsable qualité et par des auditeurs externes. Ces audits permettent qu'il soit certifié comme répondant à des normes internationales obligatoires ou pas;
- Le système contient actuellement 1592 documents (description de processus, directives, modes opératoires, formulaires, etc.). Une recherche de simplification est en cours;
- Les processus décrits sont divisés en 5 chapitres.

Les tableaux de bord

Le système est basé sur les principes suivants:

- Des objectifs annuels sont proposés, discutés, adoptés pour tous les processus à l'occasion d'une réunion des cadres du service;
- Des indicateurs sont fixés pour permettre de suivre les objectifs chaque fois que cela est judicieux;

- Les indicateurs sont relevés et examinés lors de réunion de la direction et des cadres du service selon des échéances variables;
- Lorsque les indicateurs montrent que les objectifs ne sont pas atteints, des mesures sont prises pour modifier les objectifs ou permettre de les atteindre dans la prochaine période;
- Le SCAV a défini une centaine d'indicateurs pour l'exercice 2010.

L'excellence

- L'impact des activités du SCAV sur la population cible est difficile à évaluer. On doit donc trouver d'autres outils pour juger des performances et de l'efficacité;
- L'amélioration permanente et continue de l'organisation doit être mise en place pour permettre une adaptation souple des moyens aux conditions cadre changeantes;
- L'outil d'auto-évaluation EFQM/CAF est internationalement reconnu comme utile pour mesurer les points forts et les points faibles de l'organisation d'un service public;
- Le SCAV a mis en place l'outil EFQM/CAF en 2009 pour juger de son niveau après 2 ans de fonctionnement;
- Une nouvelle auto-évaluation sera répétée à chaque législature pour permettre de suivre les améliorations.

Conclusions

- Le SCAV a introduit des outils de gestion pour optimiser son efficacité et son efficacité;
- La gestion du SCAV est généralement certifiée ISO 9001 et accréditée par le SAS dans les domaines des essais de laboratoire (ISO 17025) et des inspections (ISO 17020);
- Les outils de gestion mis en œuvre permettent à la direction d'avoir une vue d'ensemble des différentes missions, de suivre la réalisation des objectifs et de faire des choix stratégiques et opérationnels sur des bases sérieuses;
- Les outils de gestion permettent en tout temps de donner au chef du Département, au Conseil d'État et au Grand Conseil des informations précises et documentées sur l'accomplissement des missions.

Service de l'agriculture (SAGR)

La sous-commission a visité le service de l'agriculture le 20 août 2010.

En introduction, le chef de service précise que les missions du service de l'agriculture découlent essentiellement du droit fédéral ainsi que du droit cantonal qui utilise certaines marges de manœuvre laissées par ce dernier. De manière générale, les compétences cantonales dans le domaine de la viticulture sont largement supérieures à celles de l'agriculture.

Le monde agricole neuchâtelois compte 2800 emplois pour la gestion de 34.000 ha de surface agricole utile (sans les forêts) sur un total de 71.000 ha de surface totale. Le produit agricole brut annuel cantonal est de 300 millions de francs. Sur un total de 1000 exploitations environ, 835 sont de nature professionnelle et bénéficient en 2010 de paiements directs pour la production animale dont les trois quarts situés en zone de montagne.

La production annuelle de lait est de 80 millions de kilos dont 31 millions sont transformés en fromage: 30 millions pour le Gruyère et 1 million pour des spécialités telles que le Britchon ou le Bleuchâtel. Le solde du lait part dans l'industrie laitière hors canton.

En ce qui concerne la viticulture, 600 ha de vignes sont plantés et exploités par environ 50 entreprises viticoles professionnelles qui fournissent entre 300 et 500 emplois.

Le service de l'agriculture est en évolution permanente et compte en août 2010 22,15 EPT. Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'office des vins et des produits du terroir (OVPT) qui était auparavant rattaché administrativement au service de l'économie a été intégré dans le SAGR. Son fonctionnement est financé par l'Etat, en revanche les actions de promotion sont financées par des contributions des intéressés. On relèvera que la contribution professionnelle ne provient actuellement essentiellement des milieux viticoles alors que la promotion est faite pour l'ensemble des produits du terroir.

Tout le volet du droit foncier rural, du bail à ferme agricole et de l'approvisionnement économique du pays est rattaché à la direction du service.

Le SAGR est implanté sur plusieurs sites qui sont Cernier pour la direction, Neuchâtel (Tivoli) pour les améliorations foncières, Auvernier pour la station viticole cantonale, et Neuchâtel (Hôtel des Postes) pour l'OVPT.

Des collaborations existent avec Grangeneuve (FR) pour les questions liées à l'économie laitière et la gestion des paiements directs se fait par une structure centralisée à Lausanne pour les cantons de Genève, Jura, Vaud et Neuchâtel.

Les diverses tâches du SAGR sont ensuite présentées à la sous-commission selon le document établi par les collaborateurs et qui figure ci-après.

Gestion des crédits de constructions rurales et d'améliorations foncières

Gestion des crédits de constructions rurales

Office de l'équipement agricole

Missions

- *subventionnement des constructions rurales (cantonal et fédéral);*
- *traitement des dossiers et gestion des crédits d'investissement (fonds fédéral);*
- *traitement des dossiers et gestion des aides aux exploitations paysannes (fonds fédéral et cantonal);*
- *traitement des dossiers de prise en charge des intérêts par le Fonds AT;*
- *reconnaissance du besoin agricole pour la procédure d'octroi de permis de construire en zone agricole.*

Subventions pour constructions rurales

Selon le droit fédéral en vigueur, les constructions rurales situées en zones des collines et de montagnes bénéficient de contributions forfaitaires dont le montant est fixé par la Confédération.

Les constructions en commun de bâtiments et d'équipements destinés à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles régionaux, ainsi que les petites entreprises artisanales, sises en région de montagne, peuvent bénéficier d'une contribution fédérale de 22% des frais donnant droit à une contribution.

Pour les mesures individuelles, la participation financière cantonale est à parité avec la contribution fédérale, alors qu'elle s'élève à 90% pour les mesures de constructions collectives.

Les logements des exploitants situés en région de montagne et le tourisme rural bénéficient cependant d'un régime particulier de subventionnement au niveau cantonal, cela sans participation financière fédérale. L'aide fédérale concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne a été abrogée avec l'introduction de la nouvelle péréquation financière intercantonale, cette tâche d'aide au logement relevant dorénavant exclusivement des cantons. Cette mesure, qui était destinée aux personnes de condition très modeste, a dès lors été reprise par le canton.

Nécessité des constructions rurales

- Rationalisation, simplification et allègement du travail,
- Mise en conformité à la loi sur la protection des animaux,
- Mise en conformité à la loi sur la protection des eaux,
- Transformation et valorisation des produits régionaux (lait, fromage, viande),
- Assainissement des logements des exploitants.

Constructions rurales réalisées de 2000 à 2009

- Canton: 237 projets réalisés, soit une moyenne de 24 projets/an
Subventions: 16.691.000 francs soit 1,7 million de francs/an
Coût total des travaux: 108.828.800 francs
- OFAG: 120 projets, 15.181.900 francs de subventions et 87.539.000 francs de travaux
- OFL: 15 projets, 763.000 francs de subventions et 3.768.000 francs de travaux (jusqu'en 2007)

Demandes enregistrées

38 ruraux, 4 fosses à purin, 1 ferme (rural et habitation), 2 remises, 8 logements, 1 tourisme rural, 1 projet de caves d'affinage pour Gruyère, 1 laiterie (local de coulage) et 2 projets de petites entreprises artisanales.

Crédits en cours (constructions rurales)

Décret du 27 mars 2007 de 5.100.000 francs, disponible pour octroi 484.200 francs.

Décret du 14 avril 2010 de 2.800.000 francs entièrement disponible pour allocations.

Crédits à solliciter fin 2011 selon planification financière

- 1,6 million de francs pour la cave d'affinage de Gruyère de la Vallée de La Brévine,
- 5,1 millions de francs pour constructions rurales (2012 – 2015).

Office des améliorations foncières

Missions

- Subventionnement des entreprises d'améliorations foncières (CH et canton),
- Étude d'avant-projets et de projets d'ouvrages de génie rural,
- Établissement et mise à jour du cadastre des drainages,
- Direction des travaux de remaniements,
- Exécution technique et administrative des travaux des commissions d'experts,
- Gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

Les crédits AF proviennent de la Confédération (Office fédéral de l'agriculture) et du canton (crédits attribués par objet et votés par le Grand Conseil, à intervalle régulier ces dernières années en 2001, 2004, 2007 et au printemps 2010).

Les montants des tranches annuelles sont inscrits au budget du canton, comme crédits d'engagement dans le compte des investissements.

Des syndicats d'améliorations foncières (SAF) regroupent des travaux de remaniement parcellaire, de construction de nouveaux chemins et de réfection de drainages. Des projets sont en cours au Val-de-Ruz (à Engollon, Savagnier et Fenin-Vilars-Saules), à La Béroche (Gorgier et Bevaix, lié à la construction de la N5) et à La Côte-aux-Fées. Les travaux sont séparés en plusieurs étapes de travaux cadastraux et de construction (chemins et assainissements).

Le syndicat d'adduction d'eau de La Sagne vient de terminer l'enquête sur la répartition finale des frais et l'inscription des nouvelles servitudes. Le décompte final des subventions fédérale et cantonale pourra donc être prochainement établi.

Des projets individuels sont réalisés chaque année dans le domaine des accès de fermes, de construction de citernes, de remises en état de sol cultivable ou encore d'aménagements d'électricité (liste non exhaustive, la liste complète des améliorations structurelles subventionnables se trouve dans notre législation, à l'art. 9 de la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture LASA et les taux des subventions à l'art.17 de son règlement d'exécution RELASA).

Pour le versement proprement-dit des subventions, il s'effectue en fonction des travaux effectivement réalisés, sur la base de décomptes établis par le mandataire du maître de l'œuvre (bureau d'ingénieurs). La subvention est versée au maître de l'œuvre (syndicat ou propriétaire privé dans le cas de mesures individuelles). Les comptes des SAF sont vérifiés chaque année par une fiduciaire agréée et adoptés en assemblées générales.

Dans le domaine des projets individuels réalisés en 2009, la Confédération a versé un montant de 42.593 francs et le canton un montant de 142.101 francs (comprenant 2 dossiers terminés à fin 2008).

Pour les syndicats d'améliorations foncières et d'adduction d'eau en cours, et selon l'avancement de leurs opérations, des acomptes de subventions fédérales et cantonales versés en 2009 se montent à 552.000 francs, respectivement 460.430 francs.

En ce qui concerne les fermes de l'Etat, leur entretien se poursuit dans la limite des moyens financiers mis à disposition, soit 274.000 francs inscrits au budget. Chaque opération respecte la législation sur les marchés publics.

Office phytosanitaire

Protection des plantes

- Exécuter la législation fédérale en matière de protection des végétaux,
- Organismes de quarantaine: contrôles et exécution des mesures de lutte,
- Surveillance de cultures et plantes ornementales, avertissements et conseils.

Plantes envahissantes-néophytes invasives

Collaborations avec le service de la protection de l'environnement, le service de la faune, des forêts et de la nature et le service du registre foncier et de la géomatique.

Les sites internet pour les plantes invasives:

www.ne.ch/neophytes: détermination facile de 11 espèces et annonce d'un nouveau foyer.

www.ne.ch/sitn (Plantes invasives): une carte des foyers des plantes invasives du canton.

Actions de l'office

- Cours de formation pour les agents nature, les Ponts et chaussées, les communes et les privés en 2007-2008, 170 personnes; prochain cours prévu dès le 24 août, 70 participants. Financement par SFFN et Confédération (50%);
- Information aux communes (affiches et documentation technique);
- Soutien technique aux agents nature pour la lutte.

Résultats finaux de la surveillance et de la lutte

- L'éradication des plantes invasives est à la charge des communes;
- Berce du Caucase: diminution importante des foyers au Val-de-Travers grâce aux actions menées par l'ancienne commune de Couvet;
- Renouée du Japon: éradication de la majorité des foyers en ville de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds;
- Ambrosie: foyers rares dans le canton, mais à surveiller;
- Solidage du Canada: en augmentation dans les réserves naturelles et les terrains en friche. Cette espèce très concurrentielle supprime la végétation naturelle et s'avère très difficile à éliminer.

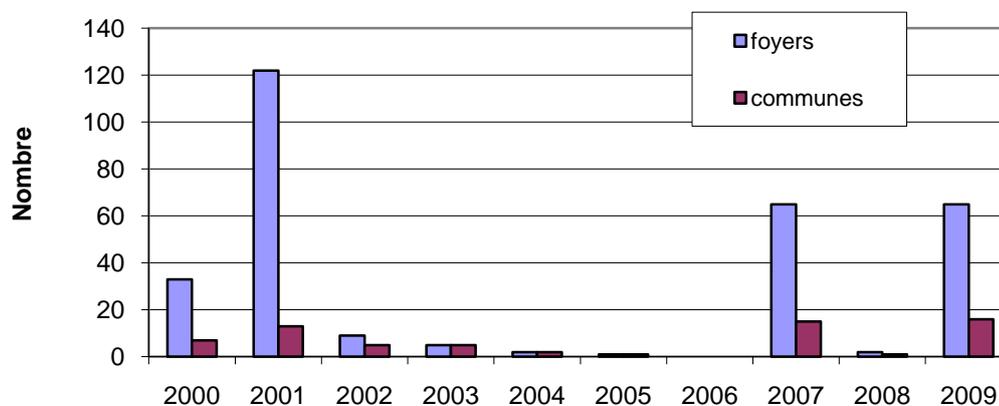
Feu bactérien

Maladie de quarantaine sur fruitiers (pomme, poire, coing) et plantes ornementales (cotonéasters, sorbiers, aubépines) dont l'éradication est obligatoire. Cette obligation fédérale implique un cofinancement de la Confédération à hauteur de 50% des frais de contrôle et d'éradication.

L'intensité de l'attaque du Feu bactérien est imprévisible, la maladie est présente dans toute la Suisse.

Les arbres fruitiers du canton de Neuchâtel n'ont pas été touchés par le feu bactérien jusqu'à présent. En revanche, la maladie est apparue sur les espèces ornementales, surtout les cotonéasters.

Feu bactérien Canton de Neuchâtel Plantes ornementales



Coûts des contrôles et des éradications du Feu bactérien

Année	Coûts			Nombre de foyers
	Contrôles	éradications	/ an	
2000	5649	549	6198	33
2001	25.866	27.821	53.687	122
2002	6403	10.561	16.964	9
2003	7693	0	7693	5
2004	4863	2406	7269	2
2005	3797	0	3797	1
2006	4218	0	4218	0
2007	5003	19.012	24.015	65
2008	4886	3275	8161	2
2009	4726	12.765	17491	65
Totaux	73.104	76.389	149.492	304

Coût total moyen par foyer: 491 francs

Coût éradication par foyer: 251 francs

Office des paiements directs

Missions

- Paiements directs aux agriculteurs et viticulteurs,
- Contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature,
- Contributions d'estivage,
- Contributions à la culture des champs,
- Reconnaissance des exploitations,
- Soutien à la production animale (placement du bétail, élevage).

Projets en cours

- Projet SAU: Détermination de la surface agricole utile (SAU) et épuration des pâturages boisés,
- Recensement géographique des parcelles agricoles et des éléments écologiques,
- Guichet cartographique agricole avec différentes applications publiques ou sécurisées,
- Plan de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI),
- Estivage: application de la nouvelle ordonnance (réglementation fumure et alimentation),

- Assurance qualité du SAGR (partie OPDI en réalisation),

Collaborations

- SFFN (Faune, forêt, nature): projet SAU, programmes écologiques, PGI,
- SGRF (Géomatique et registre foncier): projet SAU, recensement géographique, guichets cartographiques,
- SCAV (Consommation et affaires vétérinaires): protection des animaux,
- SENE (Environnement): application de la protection de l'environnement,
- Groupe ACORDA: système informatique commun pour la gestion des paiements directs (VD, GE, JU, NE),
- CNAV (chambre d'agriculture et de viticulture): mandats et expertises,
- ANAPI (organisme de contrôle): contrôles et surveillance agricole.

Enjeux et perspectives

- Développement du système des paiements directs: réforme en profondeur par la Confédération, entrée en vigueur en 2014;
- ASA2011 (système centralisé des données agricoles concernant le secteur primaire) → conséquences importantes pour les cantons;
- Finalisation des projets en cours → améliorations des prestations pour les agriculteurs et pour l'administration cantonale, communale et fédérale. Facilite la collaboration entre services;
- Augmentation des contributions écologiques → financement de la part cantonale (20%) pour débloquer la part fédérale (80%).

Les paiements directs en quelques chiffres (2009)

Type de contribution	Montant en francs	Remarques
Paiements directs généraux	69.762.592	
Primes à la culture des champs	649.649	
Contribution d'estivage	1.410.597	
Total	71.822.838	
Contribution OQE (qualité écologique)	704.131	dont 20% à la charge du canton
Contribution 62a (réduction nitrates)	93.677	dont 20% à 30% à charge
Contribution LPN (protection nature)	76.901	du canton
Total	874.709	

Structures d'exploitations

Type d'exploitation	2008	2009
Nombre total d'exploitations (à l'année)	874	843
Nombre d'exploitations agricoles (à l'année, sans viticulture)	821	792
Nombre d'exploitations viticoles (à l'année, plus de 30% vigne)	53	51
Nombre d'exploitations biologiques (année, sans viticulture)	36	39
Nombre d'exploitations viticoles biologiques (année, plus de 30% vigne)	4	4
Nombre communautés totales d'exploitations	55	52
Nombre communautés partielles d'exploitations	14	13
SAU par exploitation agricole en ha (à l'année, sans viticulture)	38,4 ha	38,0 ha
Nombre d'exploitations avec bétail laitier	517	506
Production laitière totale dans le canton	77.655.835 kg	81.465.154 kg

Présentation des tâches de la station viticole cantonale

Station viticole cantonale et Encavage de l'Etat

Missions

- Soutien technique et administratif à la profession (en collaboration étroite avec les organisations professionnelles);
- Vulgarisation (y compris mandat externe pour le canton de Fribourg depuis 1999);
- Gestion des dossiers d'aménagement du territoire tombant sous le coup de la loi sur la viticulture;

- Elaboration des textes légaux (arrêtés, lois, directives);
- Représentation du canton au niveau inter cantonal (présidence de la conférence des Chefs de service de la viticulture de Suisse romande, membre de divers commissions);
- Mise en place et suivi d'essais vitivinicoles;
- Gestion du laboratoire d'analyses œnologiques: analyses et conseil œnologique;
- Gestion (technique et administrative) et vinification des 5.9 hectares de vignes du domaine;
- Commercialisation et vente des vins du domaine.

Projets en cours

- Développer l'activité du laboratoire d'œnologie: conseil personnalisé type "coaching" et modernisation des méthodes d'analyses;
- Poursuite et développement d'essais axés sur la lutte biologique (ex. herbicides naturels, actuellement en cours);
- Axer la production du domaine sur des vins haut de gamme;
- Développer la vinification à façon et la synergie avec d'autres caves afin d'utiliser au maximum les locaux techniques et les unités de main d'œuvre disponibles.

Collaborations

- SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires): contrôle de la vendange, contrôle de cave (OIC), stocks de vin au 31 décembre, législation vinicole;
- AGRIDEA (ex-SRVA à Lausanne): fiches techniques viticulture et œnologie, enquête coûts de production en viticulture;
- CNAV (Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture): soutien à la profession;
- ANAPI (organisme de contrôle accrédité): vulgarisation et contrôles en production intégrée (selon cahier des charges VITISWISS);
- SAT (Service de l'aménagement du territoire): préavis pour tous les dossiers concernant la zone viticole;
- OFAG (Office fédéral de l'agriculture): mise à jour de la législation;
- Canton de Fribourg: vulgarisation sur les vignobles du Vully et de Cheyres;
- ACW (Agrosopes): mise en place d'essais, de séances techniques;
- EIC (Ecole d'ingénieurs de Changins HES-SO): mise en place d'essais.

Office des Vins et des Produits du Terroir

Mission

Promouvoir les vins et les produits du terroir neuchâtelois.

Moyens mis en œuvre

- Rédaction de communiqués de presse lors de médailles dans des concours de vins et produits du terroir;
- Organisation de conférences de presse, contacts avec la presse spécialisée en vins et gastronomie;
- Mise sur pied et communication au sujet de présentations des vins et produits du terroir (sortie du Non Filtré, Caves Ouvertes, week-end au Château de Boudry, et autres);
- Collaboration à l'organisation de la Sélection cantonale neuchâteloise, concours de vins organisé avec la Chambre Neuchâteloise d'Agriculture et Viticulture, et la station viticole cantonale;
- Collaboration à l'organisation de la Gerle d'Or, organisée par la commission "Vigne, Vin, Terroir et Gastronomie" de la Fête des Vendanges;
- Location des stands pour les produits neuchâtelois lors de manifestations nationales ou régionales puis sous-location aux producteurs intéressés (Salon des Goûts et Terroirs à Bulle, Modhac à La Chaux-de-Fonds, Salon du Port à Neuchâtel, Swiss Cheese Award, et autres);

- Mise en place d'une promotion par les médias: annonces dans la presse, spots sur la télévision et les ondes de la radio régionale;
- Production du matériel promotionnel (cartons à bouteilles, sets de tables, sacs, matériel pour décorer des stands, verres, etc.); mise en prêt et en vente;
- Organisation de dégustations payantes en collaboration avec les restaurateurs au bénéfice de la charte "Terroir & Gastronomie neuchâtelois";
- Représentation de la région des Trois Lacs au sein de Swiss Wine Promotion (voir ci-dessous);
- Représentation des produits du terroir neuchâtelois au sein de Pays Romand Pays Gourmand (voir ci-dessous);
- Collaboration avec Tourisme neuchâtelois dans le cadre des Salons du Tourisme;
- Collaboration avec le Château de Boudry (Commission de Gestion);
- Entretien et mise à jour du site internet www.ovpt.ch;
- Développement d'autres projets selon la stratégie mise en place par la Commission de l'office des vins et des produits du terroir;
- Mise en place et suivi de la certification des produits du terroir en collaboration avec l'Organisme intercantonal de certification;
- Réponse aux nombreuses demandes de renseignements de la part de journalistes et amateurs de vins et produits du terroir.

Collaborations

- Swiss Wine Promotion: association des 6 offices de promotion des régions viticoles suisses;
- Pays Romand Pays Gourmand: Fédération des Produits du Terroir Romand (FR, GE, JU, JU-BE, VD, VS);
- Commission Intercantonale Terroir: Association de cantons romands pour la rédaction des Lignes directrices des produits du terroir.

4.5.2.3. Suivi des dossiers

Au début de 2010, la sous-commission avait été chargée d'investiguer sur le dossier appelé "G". Toutefois, après le début de l'affaire politique de l'été et surtout la désignation d'une commission d'enquête parlementaire (CEP), la commission de gestion et des finances a constaté que ce dossier dépassait dès lors largement les compétences et moyens d'une sous-commission et a déchargé celle-ci de cette mission.

4.5.2.4. Analyses transversales et spécifiques

La sous-commission n'a déployé aucune activité dans ce domaine.

4.5.2.5. Motions et postulats

Ce chapitre sera repris dans le cadre des travaux de la sous-commission au cours de l'année 2011.

4.5.2.6. Conclusions

La visite des nombreux services dont le compte rendu figure ci-dessus a été une source de découvertes fort intéressantes pour la sous-commission. Elle a démontré que, comme dans d'autres départements, des restructurations ont été menées ou sont en cours, voire en devenir.

Dès lors, la sous-commission se réserve de revenir prochainement sur la visite de certains services, notamment après que l'impulsion du nouveau chef de ce département aura été donnée.

4.6. Département de l'éducation, de la culture et des sports

4.6.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.6.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion et des finances du département de l'éducation, de la culture et des sports s'est réunie le mercredi 23 février 2011 au château de Neuchâtel. Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi était entouré de ses chefs de service et de ses deux secrétaires généraux. Le nouveau responsable financier du département a été présenté aux commissaires.

Relevons que:

Si l'on fait abstraction d'écritures après résultat opérationnel, et en particulier d'un montant de 24 millions de francs concernant l'Université, le DECS présente des résultats meilleurs que le budget. Cela est dû à une bonne gestion des différents services qui ont réussi à maîtriser les coûts, voire à les diminuer. Le train de réformes mis en place au Département de l'éducation, de la culture et des sports et les mesures structurelles prises depuis 2009 pour plus de 16 millions de francs, ont déjà contribué de manière notable à l'amélioration des résultats des comptes 2010.

- Le résultat opérationnel des comptes 2010 est meilleur de 9,37 millions de francs par rapport au budget, soit un écart de 2,34% entre budget et comptes. En 2009 l'écart était de 15,8 millions de francs (3,9%): en 2008, de 3,1 millions de francs (0,8%): en 2007, de 3,4 millions de francs (1%).
- Les revenus ont augmenté proportionnellement plus que les charges (18,70 % contre 1,75%).
- En prenant en considération le résultat total, après la prise en compte de la réserve de 24 millions de francs pour l'Université, les comptes présentent un dépassement de 14,63 millions de francs (+3,7%).

	Budget 2010 (millions de francs)	Comptes 2010 (millions de francs)	Ecart (%)
Charges brutes	495,47	504,15	+1,75
Revenus	96,60	114,65	+18,70
Charges nettes	398,87	389,50	-2,34
Provision UniNE		24,00	
Charges nettes totales	398,87	413,50	+3,70

(Extrait de la note à la sous-commission du DECS du 23 février 2011)

Le chef du département souligne quelques éléments clé de la politique mise en œuvre pendant l'année écoulée. *Si le DECS a réussi par ses réformes structurelles à diminuer les charges de plus de 16 millions de francs, il ne souhaite pas que ce soit le seul département à faire des réformes d'une telle ampleur. Les restructurations ont été aussi possibles grâce à l'excellent contrôle du budget par les chefs de service qu'il s'agit de remercier ici. Les nouvelles économies qui devaient être encore entreprises par le département, permettront aussi de lancer de nouveaux projets. Par exemple, l'Etat du Valais a créé un budget "bourses" d'un montant de 250.000 francs pour soutenir des projets professionnels des jeunes valaisans.*

A la demande d'un commissaire qui s'interroge quant à la qualité de l'enseignement face à ces économies, il lui est répondu qu'il n'en est rien. Au niveau des lycées, on est passé de 23 à 24 périodes, certains chefs de service n'ont pas été remplacés et des restructurations ont eu lieu. Le conseiller d'Etat précise *qu'il ne souhaite plus axer les économies sur l'enseignement obligatoire, l'orientation professionnelle, la culture et les sports. En revanche, des économies peuvent être encore faites par la mise en place d'un enseignement dual afin de réduire la formation professionnelle uniquement par l'école à plein temps. Enfin, un nouveau regard doit être porté sur le tertiaire et des réformes doivent être menées avec l'Université, la HEP- BEJUNE et la HE-Arc.*

Un commissaire insiste pour que le DECS ne soit pas le seul département à mener de telles économies étant entendu que l'Etat s'est fixé pour objectif de retrouver les chiffres noirs en 2015. Un commissaire relève que les comptes sont péjorés par la réserve de 24 millions de francs qu'il a fallu constituer pour l'Université afin de répondre au changement de politique de la Confédération quant au versement de sa subvention (passage au principe d'échéance).

Le débat se poursuit sur l'enseignement dual, le chef de service relevant que le diplôme de commerce sera maintenu à la Chaux-de-Fonds dans un premier temps et que si des élèves ne trouvent pas de place dans les entreprises, l'ouverture de classes de préapprentissage sera

garantie. Le chef de département souligne *que le paraétatique doit aussi jouer le jeu: l'hôpital, les services de santé devraient revoir leur position car ils n'engagent pas d'apprentis avant 18 ans. Le service de l'administration de l'Etat doit aussi plus engager d'apprentis et passer de 1,8 à 4% (arrêté du Conseil d'Etat de juin 2010). Le DECS en compte 12%.*

4.6.1.2. Groupes de dépenses

Service de l'orientation scolaire et professionnelle

Les comptes 2010 sont équilibrés. Le service sera supprimé à l'été 2011 et transformé en office. La nouvelle loi sur l'orientation scolaire, votée par le Grand conseil en automne 2010, définit clairement la séparation de l'orientation professionnelle et de la psychologie scolaire. Il est à noter que la psychologie scolaire va s'inscrire dans un concept plus général sur l'aide aux élèves en difficulté.

Service de l'enseignement obligatoire

Le suivi des quatre budgets de ce service présente une grande maîtrise. HarmoS déploiera ses premiers effets en août 2011 avec le début de l'école obligatoire à 4 ans et l'introduction du Plan d'études romand (PER). Les degrés iront de 1 à 11, les cycles seront au nombre de 3 et la régionalisation de l'école, votée par le Grand conseil à fin 2010, se met en place. Dans la construction de cette nouvelle organisation de l'école, des compétences seront transférées et de nouvelles procédures devront être conduites par le canton et les communes

Une réflexion est également en cours sur la réorganisation des filières.

Un commissaire s'interroge sur la place des enfants handicapés dans ce nouveau système. Il lui est répondu qu'un groupe de travail livrera ses conclusions fin février début mars 2011. L'intégration des handicapés provoque des résistances tant chez les enseignants que chez les parents, ainsi que dans les institutions.

Une autre réforme prévue pour le 1^{er} janvier 2012 ne se fera pas sans réticences. Il s'agit de penser le Centre régional d'apprentissage spécialisé (CERAS), Malvilliers et les Perce-Neige en une administration unique. Les économies ainsi faites pourront être réinvesties pour le bien des enfants, car la liste d'attente de besoins non comblés est longue.

Il est à noter que les quatre villes du canton ont recouru contre la demande de paiement de 10 francs par enfant handicapé à verser avec effet rétroactif. Un jugement devra s'en suivre.

En ce qui concerne l'orthophonie, il est souhaité de maîtriser l'augmentation permanente de ces charges.

Relevons que huit classes bilingues français-allemand seront ouvertes pour les enfants de 4 ans et qu'un programme contre le redoublement sera mis en place. L'objectif: les élèves ayant échoué pourront continuer de suivre l'enseignement avec leur volée pour autant qu'ils accomplissent un travail supplémentaire de rattrapage. A l'issue d'un programme de soutien sur deux ans, une évaluation du niveau de l'élève sera réalisée et une décision sera prise.

Une nouvelle culture du regard devrait être proposée aux enseignants afin de leur permettre d'éviter les préjugés envers les élèves ayant échoué!

Service de la formation professionnelle et lycées

L'ensemble des charges est maîtrisé et les recettes sont meilleures, au vu d'une subvention de la Confédération de 5 millions de francs. Il est à noter que la formation des apprentis hors canton est toujours mieux suivie et que des demandes sont souvent refusées si l'enseignement existe chez nous.

Un commissaire pose la question de certaines baisses des postes 302 dans les lycées. Il lui est répondu que des classes ont été fermées au lycée Jean Piaget, que le passage de 23 à 24 périodes en est une des causes et qu'une fermeture de classe permet une économie de quelque 230.000 francs. Il est encore souligné qu'une pression s'exerce sur les lycées car les élèves s'inscrivent dans plusieurs écoles à la fois, d'où la difficulté d'estimer la demande réelle avant le début des cours.

Université

Compte 381647: La brèche de financement de la subvention fédérale (principe d'échéance) 24 millions de francs alourdit les comptes 2010. Des discussions sont en cours avec la Confédération pour rediscuter des nouvelles échéances du paiement de ses subventions.

Quant à l'audit de l'Université, il a débouché sur un document daté du 18 février 2011 et intitulé: Analyse et mesures – Outils permettant à l'Université de Neuchâtel de tenir compte des propositions d'améliorations de sa gestion. Des contrôles supplémentaires seront effectués à trois niveaux:

Mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) à l'Université, audits spécifiques par le CCFI, et suivis des mesures proposées par KPMG. La commission de gestion et finance, par sa sous-commission DECS, assurera un suivi des contrôles effectués.

Un commissaire demande que les comptes de l'Université des années antérieures soient ajoutés dans les documents d'analyse du département pour permettre une lecture comparative.

Cité universitaire

A la demande d'un commissaire concernant la situation de la Cité universitaire, il lui est répondu que les réflexions sont en cours au sein d'une commission pilotée par le département. La Cité U sera englobée dans un concept général, traitant notamment de l'habitat et des repas, qui prendra aussi en compte les demandes de Microcity et des entités du Plateau de la gare. La Cité universitaire pourrait être cédée à la fondation Cité AIFEN par l'Etat qui se réservera un droit de superficie (cf. Centre professionnel des métiers du bâtiment CPMB). Un rapport sera présenté au Grand Conseil à l'automne 2011.

Service des sports

Le service des sports montre des comptes équilibrés malgré de nombreuses restructurations depuis 2004. Les camps de sports sont positifs et ont toujours beaucoup de succès.

A la question d'un commissaire, concernant le fonds des sports qui aurait dû être sorti de la comptabilité de l'Etat en 2010, il lui a été répondu que le Conseil d'Etat y a pour l'instant renoncé. Les comptes sont positifs et la Loterie romande (LORO) verse au canton de Neuchâtel 2 millions de francs par an. Le conseiller d'Etat *informe la sous-commission que le gouvernement réfléchit à une nouvelle politique des sports en cherchant à définir le rôle que doivent jouer les villes et le canton. Un expert de Macolin a été mandaté et devra livrer son rapport tout prochainement.*

Service des affaires culturelles

Les dépenses sont restées dans les limites du budget.

Conservatoire, filières professionnelles

Rappel: fin de l'enseignement professionnel au conservatoire de musique neuchâtelois au terme de l'année académique 2009-10 et rattachement à la Haute école de musique. Le conseiller d'Etat fait remarquer *que cette filière comprend actuellement 67% d'étrangers et 33% de Suisses, ce qui augmente considérablement les coûts pour le canton de Neuchâtel. Il serait souhaitable, d'entente avec le directeur du conservatoire de réfléchir à un modèle comparable à celui de l'Ecole hôtelière de Lausanne, qui compte au moins 51% de Suisses. Un tel pourcentage permettrait à l'Etat d'économiser quelque 400.000 francs. Des négociations seront entreprises avec le conseiller d'Etat genevois Charles Baer. La collaboration est bonne depuis le rattachement du conservatoire à la HEM.*

Parc et Musée d'archéologie

Des travaux et des rénovations importants en 2010, n'ont pas permis au Musée de développer des grandes expositions. Néanmoins, le nombre d'entrées est en nette augmentation et une attention particulière a été mise sur les enfants et les familles avec succès. Le Musée va fêter ses 10 ans en 2011 et une grande exposition est prévue au printemps de cette année.

Archéologie, fouilles A5

En 2012, le chef de l'office va prendre sa retraite. Les collaborateurs devront quitter leur emploi et certains rencontrent des difficultés à retrouver du travail. L'Etat est en discussion avec les syndicats et examine des procédures d'éventuels réengagements et des négociations de fin de contrat avec indemnités de départ.

4.6.1.3. Investissements

Globalement, le compte 2010 des investissements porte une somme de 52 millions de francs, inférieure de 19,6 %, soit -12,7 millions de francs, au montant figurant au budget (64,7 millions de francs).

Pour le DECS, la différence entre le budget (16,98 millions de francs) et les comptes (15 millions de francs) s'élève à -1,98 million de francs, soit -11,6%.

Les principaux écarts (dépenses nettes, écarts égaux ou supérieurs à 0,50 million de francs) sont les suivants, les explications détaillées figurant dans les remarques aux comptes:

Crédits en cours de réalisation:

Construction d'une halle de sport double (halle Volta) à la Chaux-de-Fonds	+1,25
Participation au transfert et à l'installation du Comlab au sein du CSEM	-3,00
UNI, crédit d'équipements informatiques et scientifiques pour la période quadriennale 2007-2010	-2,44
Participation de l'Etat à la construction de bâtiments scolaires communaux et d'installations sportives (y.c. Riveraine)	-1,47
CIFOM, mise en conformité des installations incendie et sécurité de bâtiments	-0,50

Crédits à solliciter:

CPMB à Colombier, crédit cadre, assainissement thermique global et mise en conformité technique	-1,50
---	-------

Crédits ne figurant pas au budget 2010 des investissements:

Microcity: paiement des frais d'étude et début du projet (crédit supplémentaire de 8 millions accordé par décret du 26 mai 2010)	+5,78
--	-------

(Note du DECS du 21 février 2011 remise à la sous-commission le 23 février 2011)

Microcity

Les investissements budgétés sur 2010 ont été plus bas que prévu en raison des oppositions qui ont décalé les travaux de déconstruction sur 2011. Malgré ce retard, les délais sont maîtrisés (fin des travaux prévus à l'été 2013). La commission de construction, présidée par la secrétaire générale du DECS, ainsi que le Comité de pilotage, présidé par le chef du département, suivent le projet au niveau du respect des délais, de la qualité et des coûts.

4.6.1.4. Fonds

Fonds formation et intégration jeunes

Ce fonds est géré par le DECS. Il a été repris du DEC et continue à travailler avec d'autres services par un mandat de prestations. Des coachs sont engagés pour démarcher auprès des entreprises.

Fonds encouragement cinématographique

Le fonds a doublé dans la mesure où il est lié à la taxe sur le cinéma due par les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Son taux de rétrocession est passé de 20 à 40% au 1^{er} janvier 2010, ce qui a permis un versement de quelque 100.000 francs à la fortune du fonds. Le canton peut ainsi adhérer à la Fondation romande du cinéma dans de meilleures conditions.

Un commissaire relève que les discussions sur la suppression de la taxe sont en cours. Qu'en est-il? Il lui est répondu que des négociations sont engagées, notamment avec la Ville de Neuchâtel.

4.6.1.5. Examen de détail par service

Voir remarques détaillées aux comptes.

4.6.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.6.2.1. Services visités

En date du 19 novembre 2010, la sous-commission, accompagnée du conseiller d'Etat et de la secrétaire générale, ont visité le CPMB. Reçus par la direction, ils ont pu prendre connaissance de l'état de délabrement de ce centre. Convaincus de la nécessité d'intervenir dans les meilleurs délais, les commissaires ont pu être d'importants relais dans leur parti politique pour faire voter par le Grand Conseil un droit de superficie à la Fondation CPMB. Un partenariat public-privé permettra

de rénover le centre de Colombier pour plus de 30 millions de francs. Le Grand Conseil a donné le feu vert à cette rénovation le 25 janvier 2011.

4.6.2.2. *Motions et postulats*

Un commissaire rappelle qu'une motion est en fait une demande d'étude et que le département doit y répondre et bien sûr dans les meilleurs délais. Le conseiller d'Etat rétorque *que les réponses seront données à toutes les motions, mais qu'au niveau culturel, il souhaite préalablement présenter la politique culturelle de l'Etat à tous les partis politiques. Ces rencontres seront organisées avec la collaboration de la responsable des affaires culturelles prochainement.*

4.6.2.3. *Conclusions*

La sous-commission remercie le conseiller d'Etat et ses collaborateurs de la qualité du travail fourni et de la clarté de leurs réponses.

5. PROPOSITION

Avant de proposer des amendements, la commission de gestion et des finances (CGF) s'inquiète et déplore certains aspects des comptes 2010. En effet, il n'apparaît pas admissible dans la durée que le budget du service de protection de l'environnement soit financé dans une pareille mesure par le fonds des eaux. Ce fonds ne doit pas servir à cela, et la CGF sera particulièrement attentive à ce que cela ne se reproduise pas pour le budget 2011.

D'autre part, la CGF déplore le choix du Conseil d'Etat de faire passer les loyers 2009 et la moitié de ceux de 2010 du CNP dans les pertes sur débiteurs au service des bâtiments. En effet, le montant aurait pu être demandé en crédits supplémentaires 2010, ce qui aurait permis une appréciation politique du Grand Conseil et aurait suivi la procédure normale. Par ailleurs, la CGF n'estime pas non plus judicieux de faire porter cette dépense en pertes pour un service du DGT, car les comptes ne reflètent ainsi pas le juste coût du CNP.

Les propositions d'amendements, résumées dans l'annexe au décret (page 58 dudit rapport), ont été acceptées par 10 voix contre 1 et 3 abstentions.

Explications:

L'office des migrations risque, en regard des événements actuels, notamment en Afrique du Nord, d'être davantage sollicité dans l'avenir et la CGF ne juge pas judicieux de vider ainsi la réserve de 700.000 francs.

Au sujet des transports, la CGF pense que le rapport retiré par le Conseil d'Etat au sujet du financement des transports régionaux pose un problème, dans la mesure où les commandes de matériel ont été passées. En vertu du principe de prudence, il paraît judicieux d'affirmer le choix politique de refuser une diminution des prestations et de garantir le paiement dudit matériel. D'autre part, la majorité de la commission a jugé qu'il fallait fixer un montant un peu supérieur au chiffre évoqué dans ledit rapport, car il s'agit d'un choix politique de faire quelques réserves dans ce domaine essentiel pour l'avenir du canton et qui est forcément amené à être développé.

Le fonds de l'énergie est quasiment vide et cela est dû au fait que le programme d'encouragement a "trop" bien marché. La CGF estime qu'il faut donner les moyens à ce fonds d'être alimenté, car il est inconcevable d'abandonner nos efforts dans ce domaine et que se fier à une alimentation par une loi qui n'est pas encore acceptée est, là encore, contraire au principe de prudence.

De plus, il apparaît aujourd'hui évident que le patrimoine de l'Etat ne bénéficie pas des moyens minimaux à son entretien. Cela fait plusieurs années que ce problème est souligné par la CGF et il faut, aujourd'hui, donner les moyens à l'Etat de pouvoir budgétiser des montants non pas adéquats, mais plus en phase avec l'entretien minimal qui est nécessaire.

Pour terminer, la brèche de financement de l'Université est un problème uniquement comptable. En effet, les 24 millions de francs ne manqueront pas dans la caisse, mais en vertu du principe d'échéance il faudrait ne pas les inscrire au budget 2012 comme subvention de la Confédération. Cependant, le problème se posera dans l'élaboration du budget et il paraît logique de diviser l'effort entre les comptes 2010 et 2011. A ce sujet, la CGF recommande d'ailleurs au Conseil d'Etat, si la situation le permet, d'inscrire les 12 millions de francs non-provisionnés au bouclement

des comptes 2011. La CGF souligne que la moitié de l'effort est déjà fait, ce qui est positif et loin d'être négligeable.

6. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL

6.1. Positions des groupes

Position du groupe libéral-radical

Au terme des travaux de la commission, les commissaires du groupe libéral-radical peuvent faire les constatations et déclarations suivantes:

Le résultat opérationnel des comptes de l'exercice 2010 boucle par un excédent de revenus de près de 33,6 millions de francs, soit une différence positive de près 67,4 millions de francs par rapport au budget accordé.

Les commissaires libéraux-radicaux relèvent, avec une certaine satisfaction, que ce résultat est obtenu grâce à la conjugaison de recettes fiscales supplémentaires de l'impôt des personnes morales et, ce qui est réjouissant, par une diminution des charges de l'administration.

Si dans ce résultat des comptes 2010, nous pouvons entrevoir une amélioration de la situation financière de notre Etat, il n'est, par contre, pas encore acquis que cette embellie soit pérenne et qu'elle puisse déboucher sur une véritable diminution de la pression fiscale et financière pour l'ensemble de notre population.

C'est pourquoi, malgré des comptes meilleurs que budgétisés, les commissaires libéraux-radicaux demandent au Conseil d'Etat de maintenir le cap et d'augmenter la voilure dans le domaine des réformes et de l'assainissement des finances publiques et de proposer des mesures d'assainissement équilibrées et cohérentes pour toutes les entités concernées et ceci dans une vision globale et non pas seulement sectorielle des services et des prestations à la population.

Car, si des efforts ont déjà été consentis, il convient néanmoins de reconnaître qu'il reste encore beaucoup de restructurations à mener et ceci principalement dans les domaines de la santé, du social, de l'insertion et des infrastructures.

En effet, dans ces domaines, il est inquiétant, de devoir constater avec un certain fatalisme, qu'année après année, les budgets dans l'aide sociale et certains secteurs de la santé explosent et qu'ils font l'objet de rallonges budgétaires systématiques ou alors à contrario dans les infrastructures, les montants alloués à l'entretien courant sont pratiquement inexistantes, voire anecdotiques et sans relation avec les montants amortis et qu'ils sont systématiquement remplacés par des crédits d'investissements dont le Conseil d'Etat n'arrive pas à dépenser les montants fixés dans le cadre des mécanismes financiers.

La non maîtrise de ces postes a pour conséquence de fragiliser l'ensemble du fonctionnement de notre Etat, d'accumuler des retards inquiétants dans le maintien de notre patrimoine construit et de rendre très difficile la mise en place de projets novateurs dont le canton a besoin et que notre population est en droit d'attendre. De plus, ces importants dépassements, qui doivent trouver des compensations financières dans les autres secteurs de l'administration, mettent une pression supplémentaire sur une grande partie des services et offices de l'administration, plus particulièrement sur les cadres qui doivent conduire les réformes dans le respect des budgets alloués.

Au vu de ces constatations, les commissaires libéraux-radicaux ne peuvent, qu'à nouveau, encourager le gouvernement à rapidement mettre en place une nouvelle gouvernance et de nouvelles règles de partenariat avec les entités subventionnées, les villes et les communes de notre canton.

Car, seule une nouvelle gouvernance accompagnée par de nouvelles réformes sont susceptibles, à terme, de diminuer nos charges de fonctionnement et de permettre de dégager les moyens financiers nécessaires à la réalisation de nouveaux projets.

En ce qui concerne les écritures de bouclage des comptes 2010 (utilisation du résultat comptable), les commissaires libéraux-radicaux soutiennent le principe de précaution que le Conseil d'Etat a adopté.

Cependant, une application stricte du principe d'échéance, telle que proposée pour un montant de 24 millions de francs dans le domaine du financement de l'Université, n'est pas acceptable. C'est pourquoi la majorité des commissaires libéraux-radicaux ont fait des propositions et soutiennent les amendements de la commission de gestion et des finances en vous proposant d'en faire autant.

Ces amendements seront à même de redonner un bol d'oxygène dans des domaines sensibles et fortement sollicités et de peut-être faciliter l'établissement et l'acceptation du budget pour l'exercice 2012 qui, déjà au départ, s'annonce difficile en raison de l'incertitude du montant que versera la Banque Nationale Suisse aux cantons.

En conclusion, les commissaires libéraux-radicaux vous proposent de faire vôtre le rapport de notre commission et d'accepter les comptes amendés.

Position du groupe socialiste

Le groupe socialiste exprime sa vive reconnaissance au Conseil d'Etat pour le résultat obtenu. Il exprime en particulier sa satisfaction, vu l'excellent résultat obtenu avant passation des écritures de bouclage. Pour la cinquième année de suite, le solde de financement est positif. Pour rappel, il a été fait parfois mention d'un déficit structurel situé entre 60 et plus de 100 millions de francs. Les résultats de ces dernières années nous montrent bien combien ce chiffre était surfait. Avant écritures de bouclage, la comparaison entre le budget et les comptes montre une amélioration de la situation de 83 millions de francs.

Devant ces résultats, le groupe socialiste regrette l'énergie mise lors du processus d'élaboration budgétaire en tenant compte des contraintes du frein aux dépenses, mais aussi les sombres prévisions énoncées en cours d'année lors des évaluations intermédiaires. Pour rappel, à fin septembre 2010, il était toujours fait mention d'un déficit de 22 millions de francs, avant de clore, avant écritures de clôture, à un résultat positif de 33 millions de francs. Nous sommes étonnés de constater une amélioration de 55 millions de francs en l'espace de trois mois.

L'augmentation constatée des recettes, ainsi que la baisse simultanée des charges, montre les efforts fournis pour stabiliser la situation financière de notre canton. Nous voulons adresser des remerciements particuliers à tout le personnel de l'administration cantonale et des entités subventionnées pour les efforts consentis pour atteindre ce résultat.

Nous salons la hausse importante des revenus de l'impôt sur les personnes morales. Une part de leurs bénéfices en 2010 provient probablement du large recours à la pratique du chômage partiel. Il nous paraît juste que la collectivité profite également ainsi de l'effort qui a été consenti par les assurances sociales pour aider les entreprises à passer au mieux ce temps de conjoncture difficile. La baisse du revenu de l'imposition des personnes physiques, des impôts à la source et des frontaliers mis à part, est révélateur des difficultés de notre canton qui ne bénéficie pas suffisamment des richesses produites.

Dans l'ensemble, le groupe socialiste soutient la politique du Conseil d'Etat quant aux écritures de bouclage. Il se réjouit notamment des moyens supplémentaires mis à disposition des établissements de droit public, afin de leur permettre de poursuivre leurs missions le mieux possible, sans devoir réduire leurs prestations aux bénéficiaires, en raison de moyens insuffisants. Il soutiendra les amendements votés par la commission de gestion et des finances.

Enfin, le groupe socialiste regrette et déplore les difficultés rencontrées au niveau des investissements. Lorsque le montant à disposition est si faible, l'exécutif doit impérativement se donner les moyens de dépenser l'intégralité des montants prévus. Le faible niveau des investissements durant toutes ces dernières années risque de provoquer des retards conséquents dans l'entretien de notre patrimoine et dans l'adaptation de nos structures aux besoins actuels.

Position du groupe PopVertsSol

Le groupe PopVertsSol acceptera dans sa grande majorité les comptes 2010, y compris les amendements de la commission de gestion et des finances. Le déficit est largement inférieur aux prévisions budgétaires. Sans les opérations de bouclage, l'exercice aurait même été bénéficiaire de plus de 30 millions de francs. Au vu des conditions difficiles dans lesquelles s'est construit le budget, le groupe ne peut que saluer l'amélioration.

L'écart entre le budget et les comptes montre pourtant, une fois de plus, que la construction d'un budget est une tâche complexe voire impossible dans une situation économique instable et avec une application rigide des mécanismes de freins. Il n'est pas inutile de souligner également – d'ailleurs avec une certaine ironie – que le bon résultat de l'exercice 2010 est lié à une contribution extraordinaire des communes neuchâteloises et aux sacrifices des collaboratrices et

collaborateurs de l'Etat et des entités qui en dépendent. Qu'ils soient tous remerciés pour leurs efforts.

Le résultat réjouissant des comptes est finalement surtout dû à une reprise rapide et inimaginable il y a une année de l'économie neuchâteloise. Malheureusement, ce changement conjoncturel ne s'est pas encore traduit par une amélioration des conditions au niveau des personnes physiques dont les revenus de l'impôt baissent pour la deuxième année consécutive.

Pour terminer, le groupe salue les efforts déployés dans le cadre du bouclage pour aider les trois structures que sont NOMAD, le CNP et HNe. Il regrette toutefois l'opacité de ces mesures qui sont ponctuelles et ne permettent pas de mettre en évidence des besoins indéniables à plus long terme.

Il déplore également que le Conseil d'Etat n'ait pas saisi l'opportunité du bouclage pour renflouer certains fonds mis à mal ces dernières années et importants pour les citoyennes et citoyens, en particulier le fonds de l'énergie. Dans ce sens, le groupe PopVertsSol acceptera les amendements de la commission de gestion et des finances ainsi que la plupart des attributions aux réserves.

Position du groupe UDC

Le groupe est très partagé entre refuser et accepter les comptes. Nous avons l'impression que le résultat a été passablement amélioré par des artifices comptables et ne démontre pas clairement une amélioration due aux assainissements structurels en cours. De plus, des montants conséquents de créances récentes ont été comptabilisés par pertes sur débiteurs. Par contre, nous soutenons les amendements de la CGF.

6.2. Vote final

Au vote final, le décret amendé portant approbation des comptes et de la gestion 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents le 29 mars 2011.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 29 mars 2011

Au nom de la commission de gestion
et des finances:

Le président,
PH. HAEBERLI

Le rapporteur,
B. HURNI

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2010

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 21 janvier 2011, et de la commission de gestion et des finances,

décède:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2010, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	1.922.980.642,07	
Total des revenus		1.901.630.967,37
<i>Amendements</i>		
Selon détail annexé	-700.000,00	-700.000,00
Total des charges	1.922.280.642,07	
Total des revenus		1.900.930.967,37
Excédent de charges		21.349.674,70
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	95.331.762,24	
Total des recettes		43.298.045,43
Investissements nets		52.033.716,81
Investissements nets	52.033.716,81	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		78.063.366,69
Solde reporté à l'actif du bilan		- 26.029.649,88

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan

au 31 décembre 2010, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2010.

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

Compte de fonctionnement

Service financier, 381236 Ajustement des provisions pour litiges sécuritaires avec les clubs sportifs Xamax et HC La Chaux-de-Fonds SA	+ 401.300,00
381238 Versement unique à prévoyance.ne pour les professions pénibles des policiers	+10.000.000,00
Aide hospitalière, 381225 Provision – projet informatique NOMAD	+2.500.000,00
Université, 381647 Provision pour la brèche de financement fédéral LAU 2012	+12.000.000,00

Amendements (selon détail annexé)

Office des transports, 381411 Réserve matériel roulant des entreprises	+ 4.300.000,00
Secrétariat général du DGT, 381412 Réserve entretien courant du patrimoine	+4.000.000,00
Fonds cantonal de l'énergie, 390737 Attribution extraordinaire	+3.000.000,00

Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2010, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

Annexe au décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2010

Divers amendements

	Charges	Revenus
Charges nettes	0.00	
Total	-700'000.00	-700'000.00

Centre financier		Rubrique		Débit	Crédit	
5014	Service des migrations	481320	Prélèvement provision ODM	700'000.00		Réserve ODM
		240385	Provision ODM		700'000.00	
4011	Office des transports	381412	Réserve matériel roulant pr entreprises	4'300'000.00		Réserve matériel roulant des entreprises
		240411	Réserve matériel roulant pr entreprises		4'300'000.00	
4010	Secrétariat général DGT	381412	Réserve entretien courant du patrimoine	4'000'000.00		Réserve entretien courant patrimoine
		240412	Réserve entretien courant du patrimoine		4'000'000.00	
4160	Service de l'énergie et environnement	390737	Attrib. au fonds cantonal de l'énergie	3'000'000.00		Attribution extraordinaire
9407	Fonds cantonal de l'énergie	490000	Bonification budgétaire		3'000'000.00	
		480000	Prélèvement à la fortune du fonds	3'000'000.00		
		290125	Fortune du fonds cantonal de l'énergie		3'000'000.00	
6400	Université	240647	Réserve UNI absence subvention fédérale	12'000'000.00		Diminution de la réserve
		381647	Brèche financement subv. fédérale		12'000'000.00	

TABLE DES MATIERES

Pages

1.	INTRODUCTION	1
2.	CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT	2
2.1.	Appréciation générale des comptes	2
2.2.	Compte de fonctionnement	2
2.3.	Compte des investissements	2
2.4.	Financement et évolution de la dette	2
2.5.	Variation du découvert et fortune des fonds	2
2.6.	Suivi et évaluation de la planification financière	2
3.	CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION	3
4.	EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT	4
4.1.	Autorités	4
4.1.1.	Rapport de la sous-commission sur les comptes	4
4.1.2.	Rapport de la sous-commission sur la gestion	5
4.2.	Département de la justice, de la sécurité et des finances	5
4.2.1.	Rapport de la sous-commission sur les comptes	5
4.2.2.	Rapport de la sous-commission sur la gestion	13
4.3.	Département de la santé et des affaires sociales	13
4.3.1.	Rapport de la sous-commission sur les comptes	13
4.3.2.	Rapport de la sous-commission sur la gestion	18
4.3.3.	Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	19
4.4.	Département de la gestion du territoire	20
4.4.1.	Rapport de la sous-commission sur les comptes	20
4.4.2.	Rapport de la sous-commission sur la gestion	25
4.5.	Département de l'économie	25
4.5.1.	Rapport de la sous-commission sur les comptes	25
4.5.2.	Rapport de la sous-commission sur la gestion	35
4.6.	Département de l'éducation, de la culture et des sports	49
4.6.1.	Rapport de la sous-commission sur les comptes	49
4.6.2.	Rapport de la sous-commission sur la gestion	52
5.	PROPOSITION	53
6.	POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL	54
6.1.	Position des groupes	54
6.2.	Vote final	56
	Décret portant approbation des comptes et de la gestion l'exercice 2010	57
	Annexe au décret	58